



Présentation générale de DSN-FPOC

Outil de contrôle à la source
des données DSN OC

L'outil DSN-FPOC se propose de répondre aux objectifs suivants :

- ❑ **Contrôler la validité des données OC de la DSN au regard de la ou des fiches de paramétrage XML correspondantes**
 - **Contrôles dénommés « FPOC » dans la suite du document**

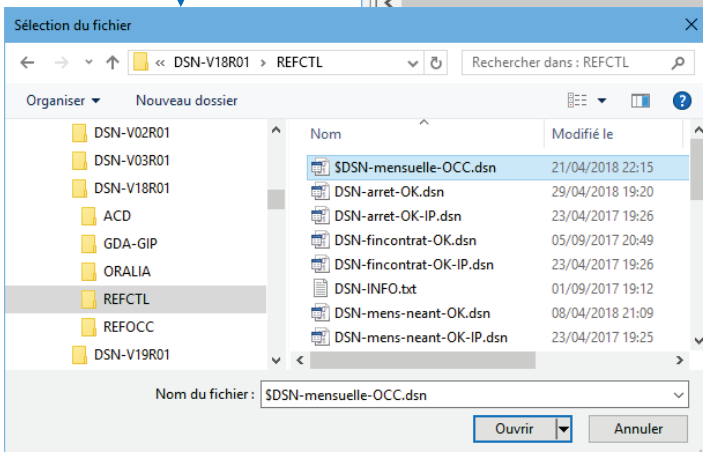
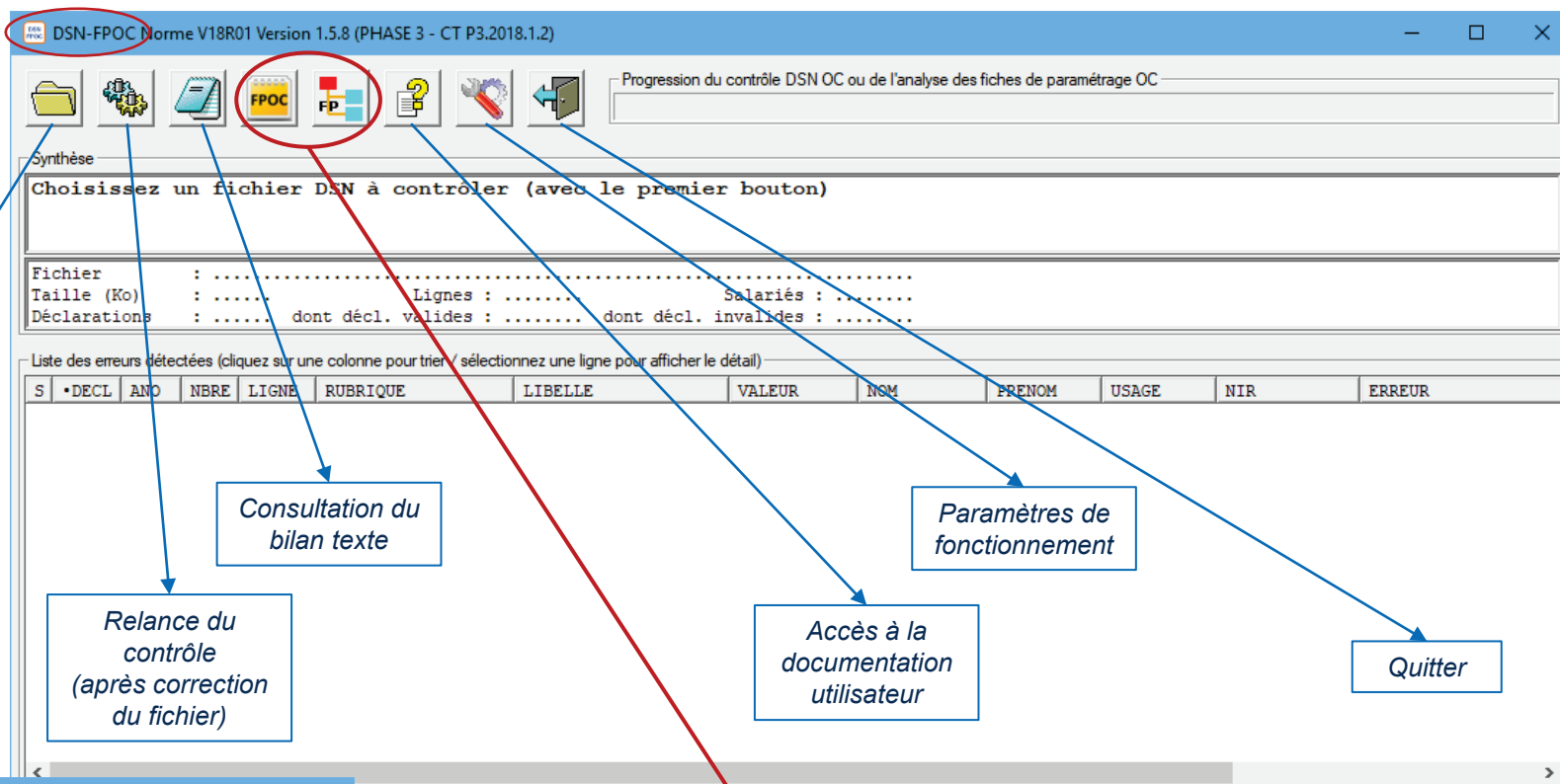
- ❑ **Contrôler la validité des données spécifiques OC de la DSN au regard des contraintes figurant dans la norme NEODES (cahier technique DSN), ou de recommandations complémentaires formulées par les OC (notamment dans la FAQ DSN OC)**
 - **Contrôles dénommés « DSN » dans la suite du document**

- ❑ **Faciliter ces contrôles pour les déclarants, et en permettre la réalisation au plus tôt (contrôle « à la source »).**

Socle technique et applicatif

- ❑ L'outil DSN-FPOC repose sur le socle technique et applicatif de l'outil de contrôle DADSU-CTL :
 - Outil utilisable sur toutes les versions de Windows (mode graphique et mode silencieux) et de Linux (mode silencieux)
 - Absence complète de prérequis logiciels (aucune utilisation de Java, .Net, Office ...)
 - Module d'installation de taille très modeste (6,4 Mo, documentation comprise)
 - Installation sous Windows en quelques clics (accessible à un utilisateur ne disposant d'aucun droit d'administration sur le poste), détection et installation automatique des nouvelles versions (sur accord de l'utilisateur)
 - Absence de limite connue sur la taille des fichiers à contrôler
 - Contrôle de plus de 5 000 salariés par minute sur poste de travail standard
 - Factorisation / regroupement paramétrable des anomalies répétitives
 - Bilans d'anomalie graphique (à l'écran), fichier texte imprimable, CSV et XML
 - Appel possible en mode silencieux (pour intégration dans les logiciels de paie)
 - Contrôle possible en masse sur un ensemble de fichiers (en mode graphique ou silencieux)

Ecran de base de l'outil



**Spécifique DSN-FPOC
(voir ci-après)**

DSN-FPOC, pour vérifier que vous utilisez bien la dernière version de DSN-FPOC-V18R01

Exploitation des fiches de paramétrage OC

- ❑ A la première utilisation de DSN-FPOC, l'utilisateur est invité à désigner le « répertoire FPOC » dans lequel il aura déposé sa ou ses fiches de paramétrage XML (l'outil est utilisable aussi bien par des déclarants « mono entreprise » que par des tiers-déclarants).
- ❑ L'outil se charge de détecter / analyser les fiches disponibles sur ce répertoire (et ses sous-répertoires), de contrôler leur contenu au regard des normes OC en vigueur (à ce jour, versions 138 et 139, contrôles « schéma » et « hors schéma »), et de les écarter si nécessaire.
 - Cette phase d'analyse permet d'écarter, le cas échéant, des fiches non issues du dispositif FPOC mis en œuvre par le CTIP, FA et la FNMF
- ❑ Pour chaque producteur de fiche (OC ou DG), l'outil retient seulement la dernière fiche valide (gestion des annule et remplace), et prend en compte les dates de validité des paramètres contrat.
 - Ce service permet à l'utilisateur (déclarant / tiers-déclarant) de « déverser » simplement ses fiches dans son répertoire FPOC, sans se préoccuper de leur validité et de leurs règles d'annulation / remplacement (règles potentiellement complexes, notamment dans le cas de fiches basculant d'un périmètre SIREN à SIRET ou inversement).

Accès aux fiches de paramétrage OC

DSN-FPOC Norme V18R01 Version 1.5.8 (PHASE 3 - CT P3.2018.1.2)

Progression du contrôle DSN OC ou de l'analyse des fiches de paramétrage OC

Synthèse

Aucun répertoire n'a été désigné pour l'accès à vos fiches de paramétrage OC.
Vous devez procéder au paramétrage nécessaire (bouton "clé") avant de pouvoir lancer un contrôle.

Fichier :
Taille (Ko) : Lignes : Salariés :
Déclarations : dont décl. valides : dont décl. invalides :

Liste des erreurs détectées (cliquez sur une colonne pour trier / sélectionnez une ligne pour afficher le détail)

S	DECL	ANO	NBRE	LIGNE	RUBRIQUE	LIBELLE	VALEUR	NOM	PRENOM	USAGE	NIR	ERREUR
Accès impossible aux fiches de paramétrage OC Aucun répertoire n'a été désigné pour l'accès à vos fiches de paramétrage OC. Vous devez le faire dans l'écran qui va suivre. OK												

Détail anomalie (clic gauche dans la fenêtre pour obtenir des précisions sur la cause de l'anomalie / clic droit pour afficher les données du salarié)

Accédez avec ce bouton au site DSN-FPOC, pour vérifier que vous utilisez bien la dernière version de DSN-FPOC-V18R01

Accès aux fiches de paramétrage OC

DSN-FPOC-V18R01 Version 1.6.0 Paramètres de fonctionnement

Dossier de lecture des fiches de paramétrage OC

 (cliquez pour définir le répertoire)

Paramètres d'exécution des Contrôles DSN

☒ Génération d'un bilan au format CSV

☒ Génération d'un bilan au format XML

Seuil de regroupement des anomalies (Min = 5 / Défaut = 300 / Max = 4000)

Répertoire de génération du ou des bilans de contrôle DSN (texte, CSV, XML) :

 C:\TEMP

☐ Génération du ou des bilans dans le répertoire du fichier contrôlé

☐ Filtrage des anomalies non bloquantes dans le bilan imprimable (pour la prochaine exécution seulement)

☐ Contrôle en masse sur l'ensemble des fichiers d'un répertoire

☐ Avec point d'arrêt à chaque fichier pour contrôle visuel

Répertoire des fiches de paramétrage OC

- FORMV1X12-114
- FORMV1X12-sav111
- FORMV1X12-sav112
- FORMV1X12-sav113
- FORMV1X8
- FORMV1X8-64
- FORMV1X9
- FPOC**
- FPOC1
- FPOCBAD
- FPOCVIDE
- > INSTALL-V01X10
- > INSTALL-V01X11
- > INSTALL-V01X12
- > INSTDSN-V02R01
- > INSTDSN-V03R01

OK Annuler

L'analyse du répertoire FPOC s'effectue dès la validation de cet écran

Analyse des fiches de paramétrage OC

- ❑ Un « Rapport FPOC » est produit lors de l'analyse des fiches, pour rendre compte du résultat (il peut être accédé à tout moment à l'aide du bouton )
- Ce rapport est volontairement synthétique, car la consultation du détail des fiches valides fait l'objet d'un autre développement (bouton  , voir ci-après) :
- Il se contente de décliner les caractéristiques principales des fiches retenues ou écartées.
- Toute mise à l'écart de fiche est associée à un code motif de la forme :
 - K022 = Fiche remplacée par une fiche plus récente de même quintuplet SIREN / NIC / Ensemble / Producteur / Porteur
 - K023 = Fiche remplacée par une fiche plus récente de même triplet SIREN/Producteur/Porteur et de niveau SIREN/NIC/Ensemble différent
 - K049 = Fiche de même identifiant et de même code producteur qu'une fiche plus ancienne concernant la même famille OC
 - KOnn (autres erreurs ne devant pas a priori survenir pour des fiches issues du dispositif FPOC normalisé par les 3 fédérations OC)

Dans les cas de remplacement, le rapport d'analyse mentionne le nom du fichier XML remplacé et celui du fichier XML remplaçant.

Rapport d'analyse FPOC

DSN-FPOC Norme V18R01 Version 1.5.8 (PHASE 3 - CT P3.2018.1.2)

Progression du contrôle DSN OC ou de l'analyse des fiches de paramétrage OC

Synthèse

Choisissez un fichier DSN

Fichier Taille (Ko) Déclarations

Liste des erreurs détectées (cliquez sur une cellule)

S	DECL	ANO	NBRE	LIGNE	REMARQUE

Détail anomalie (cliquez gauche dans la fenêtre)

DSN-FPOC-V18R01_BILANFP.txt - Bloc-notes

FICHES DE PARAMETRAGE DSN OC - DSN-FPOC-V18R01 - Version 1.5.7 - 27/05/18 - 17:45:29 - DUREE = 0.2 sec.

Synthèse de l'analyse du répertoire C:\\$USB\\$CTL\FPOC (et de ses éventuels sous-répertoires) :

- nombre de fichiers présents dans le répertoire avec une extension .xml : 59
- dont nombre de fiches valides potentiellement utilisables au contrôle : 33
- dont nombre de fiches obsolètes (annulées / remplacées) : 2
- dont nombre de fiches invalides ou non exploitables : 24

LISTE DES FICHES OBSOLETES (ANNULEES / REMPLACEES)

Code erreur / Libellé : KO22 / Fiche remplacée par une fiche plus récente de même quintuplet SIREN/NIC/Ensemble/Producteur/Porteur

Nom du fichier remplacé / remplaçant : C:\\$USB\\$CTL\FPOC\FICHE-PARAM-DSN-OC-R1.3.6-Exemple4.xml / C:\\$USB\\$CTL\FPOC\FICHE-PARAM-DSN-OC-R1.3.6-Exemple3.xml

Version / Identifiant / Date-Heure : 136 / numero1 / 2001-12-17T09:30:45.555555555555555555Z

SIREN entreprise/[NIC]/[Ensemble]/RS : 123456789 / 12345 / / Raison Sociale de l'Entreprise

Code producteur / Libellé : DMER01 / MERCER SAS

Code porteur de risques / Libellé : P0012 / MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE

LISTE DES FICHES INVALIDES OU NON EXPLOITABLES

Code erreur / Libellé : KO11 / Fiche vide

Nom du fichier : C:\\$USB\\$CTL\FPOC\AXXA001-M000527126.xml

LISTE DES FICHES VALIDES (synthèse - voir détails sur écran Fiches de Paramétrage OC)

Nom du fichier : C:\\$USB\\$CTL\FPOC\DSN_FP_135_P1030_2015000002/4.XML

Version / Identifiant / Date-Heure : 135 / 201500000274 / 2015-10-02T17:38:40Z

SIREN entreprise / [NIC] / [Ensemble] / RS : 342040268 / / / EXANE

Code producteur [libellé] : P1030 [HUMANIS PREVOYANCE (fusionnant APRI/IONIS/NOVALIS/TAITBOUT/CAPAVES prévoyance)]

Nombre de Groupes / Paramètres contrat : 4 / 12

Numéro de groupe [libellé] : 1 [Ensemble du personnel NON Détachés ou Expatriés]

OC / DG / Refc. [lib.] / Opt. [] / Pop. [] : P1030 / (sans deleg.) / 09900024-FSS [FSS] / (sans option) / TR100 [Ensemble du Personnel]

OC / DG / Refc. [lib.] / Opt. [] / Pop. [] : P1030 / (sans deleg.) / 09900024-PRV [PRV] / DCDECI02 [DECES OPTION 1] / TR100 [Ensemble du Personnel]

OC / DG / Refc. [lib.] / Opt. [] / Pop. [] : P1030 / (sans deleg.) / 09900024-PRV [PRV] / DCDECI03 [DECES+RE OPTION 2] / TR100 [Ensemble du Personnel]

OC / DG / Refc. [lib.] / Opt. [] / Pop. [] : P1030 / (sans deleg.) / 09900024-PRV [PRV] / (sans option) / TR100 [Ensemble du Personnel]

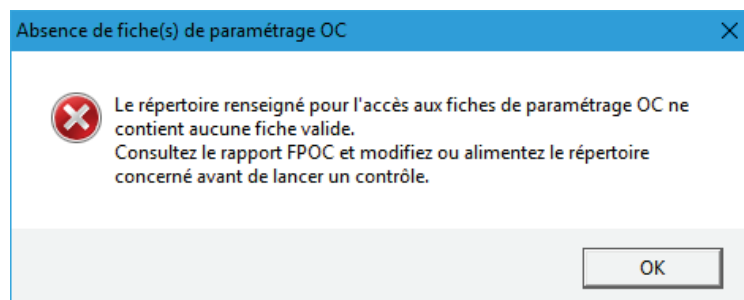
Critère(s) salarié : DetacheExpatrieFrontalier

Numéro de groupe [libellé] : 2 [Ensemble du personnel Expatriés]

Accédez avec ce bouton au site

Accès aux fiches de paramétrage OC

- ❑ L'utilisateur ne peut accéder au contrôle DSN s'il n'a pas désigné un répertoire contenant au moins une fiche valide / exploitable (l'outil n'a pas de réelle valeur ajoutée s'il ne peut confronter une déclaration DSN à sa ou ses fiches de paramétrage).



- ❑ La présence d'une ou plusieurs fiches valides ne garantit cependant pas que ces fiches pourront être exploitées au cours du contrôle DSN, car la ou les entreprises / établissements déclarés qui feront l'objet de contrôles ne peuvent être connus d'avance.
- ❑ Au cours des contrôles DSN, l'absence de fiche(s) associée(s) à une entreprise / déclaration donnée est signalée à l'utilisateur par une anomalie de statut bloquant, par exemple :

F201 / Erreur paramétrage OC / Aucune fiche de paramétrage OC n'a été trouvée pour l'entreprise 542065479. Pour que les données OC soient contrôlées, la ou les fiches XML applicables doivent être déposées dans le répertoire désigné en paramètre. Le contrôle des données de cette déclaration a été abandonné.

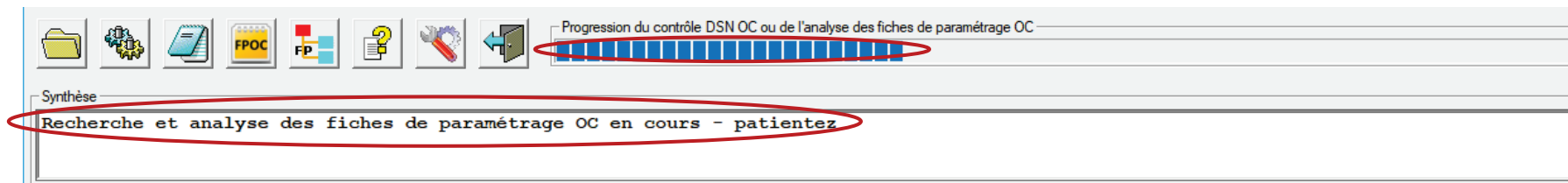
Analyse des fiches de paramétrage OC

- ❑ Le répertoire FPOC pouvant être alimenté à tout moment par l'utilisateur, la recherche / analyse des fiches XML s'effectue dynamiquement et automatiquement, si le répertoire n'a jamais été analysé, ou si sa date-heure de dernière analyse est antérieure à la date-heure de mise à jour du répertoire.
 - Si nécessaire seulement, l'analyse des fiches XML est lancée à l'ouverture de l'outil , avant l'affichage du bilan FPOC , avant chaque contrôle (nouveau contrôle  ou relance d'un précédent ), ou lors du changement de répertoire FPOC .
- ❑ Si le répertoire FPOC contient plus de 120 fiches, les données de l'analyse effectuée sont stockées dans le répertoire concerné, via un fichier de travail de nom DSN-FPOC-Vn-FPSTK (ceci imposant que l'utilisateur dispose de droits d'écriture).
A l'ouverture de DSN-FPOC, si le répertoire FPOC n'a pas été modifié, les données FPSTK sont utilisées de préférence aux données XML (car leur rechargement est très rapide).
- ❑ Les performances de l'analyse FPOC (de l'ordre de 100 fiches par seconde), ou du simple rechargement de données déjà analysées (de l'ordre de 1 500 fiches par seconde) justifient ce choix, et valident l'utilisation possible de l'outil par des tiers-déclarants.
 - En raison de contraintes mémoire incontournables, il est toutefois proscrit de travailler avec un répertoire FPOC de plus de 20 000 fiches. De très gros tiers-déclarants ou concentrateurs devront donc répartir leurs fiches sur plusieurs répertoires distincts.

Le répertoire renseigné pour l'accès aux fiches de paramétrage OC est invalide (dépassement de capacité).
Réduisez la taille du répertoire ou désignez en un autre.

Analyse des fiches de paramétrage OC

- Durant l'analyse ou le rechargement FPOC, l'utilisateur est invité à patienter avec le message suivant (fugitif voire invisible sur un petit répertoire, ou dans le cas d'un simple rechargement) :



- A noter qu'en mode silencieux (batch), l'appel du programme vaut pour un seul contrôle de fichier, et que le contrôle sera toujours précédé d'une analyse / lecture des données FPOC. La pénalité liée à cette lecture sera le plus souvent faible, même dans le cas d'un grand nombre de fiches, puisqu'elle se fera à partir du fichier de déchargement des données XML précédemment évoqué (sauf si le contenu du répertoire a été modifié, auquel cas une lecture XML sera effectuée).
 - Le contrôle de masse /CTLSR, /CTLPR ou /CTLP (cf. détails infra) permet de lancer le contrôle sur l'ensemble des fichiers DSN d'un répertoire, ou sur une liste de fichiers.
 - Dans ce cas de figure, la pénalité liée à la lecture des données FPOC est réduite à proportion du nombre de fichiers à contrôler.

Consultation des fiches de paramétrage OC

DSN-FPOC Norme V18R01 Version 1.5.8 (PHASE 3 - CT P3.2018.1.2)

Synthese

Choisissez un fichier DSN à cont...

Fichier	:	
Taille (Ko)	:	 Lig
Déclarations	:	 dont décl. vali

Liste des erreurs détectées (cliquez sur une colonne pour trie

S	*DECL	ANO	NBRE	LIGNE	RUBRIQUE

Détail anomalie (clic gauche dans la fenêtre pour obtenir des

DSN FPOC Accédez avec ce bouton au site DSN-FPOC,

DSN-FPOC-V18R01 Version 1.5.8 Fiches de paramétrage OC

Plier/Déplier

Sélection de fiches en cours

Entr.(SIREN) : Toutes Etab.(NIC) : Tous Date-validité : Toutes
(33 fiches en correspondance)

Recherche SIREN

Fiches de paramétrage OC

- F Fiche 2016-04-01 C:\\$USB\\$\CTL\FPOC\DSN_FP_136_P0930_CTIP0003-DG.xml
 - G Groupe 1 Contrats CADRE
 - P Paramètre contrat SANTE001
 - C Elements de calcul (nominatifs)
 - P Paramètre contrat SANTE001
 - E Cotisation(s) établissement [non nominative(s)]
 - P Paramètre contrat SANTE002
 - C Elements de calcul (nominatifs)
 - G Groupe 3 Contrats NON CADRE
 - P Paramètre contrat SANTE002
 - C Elements de calcul (nominatifs)
 - P Paramètre contrat SANTE002
 - C Elements de calcul (nominatifs)
- F Fiche 2016-04-01 C:\\$USB\\$\CTL\FPOC\DSN_FP_136_P0930_CTIP0003.xml
 - G Groupe 1 Contrats CADRE
 - P Paramètre contrat SANTE001
 - C Elements de calcul (nominatifs)
- F Fiche 2016-04-01 C:\\$USB\\$\CTL\FPOC\DSN_FP_136_P0930_CTIP0005.xml
 - G Groupe 1 Un seul groupe de contrats
 - P Paramètre contrat SANTE001
- F Fiche 2016-04-01 C:\\$USB\\$\CTL\FPOC\DSN_FP_136_P0930_CTIP0006.xml

Détail pour l'élément sélectionné

Fichier XML / Version : C:\\$USB\\$\CTL\FPOC\DSN_FP_136_P0930_CTIP0003-DG.xml / 137
 DH Création / Identifiant : 2016-04-01 / CTIP0003
 Contact Tech Nom/Tél/Mail : Nom du contact technique / 0101010101 / contact@technique.fr
 Contact Gest Nom/Tél/Mail : Nom du gestionnaire / 0606060606 / contact@gestionnaire.fr
 Message : Message à l'attention du déclarant

SIREN /[NIC] /[Ens.] / RS : 792620882 / / 00011 / Raison Sociale de l'Entreprise

Producteur : DMER01 (MERCER)

Consultation des fiches de paramétrage OC

- ❑ Le bouton  permet d'accéder à un écran de consultation du détail des fiches disponibles (consultation réduite aux seules fiches jugées valides lors de l'analyse du répertoire FPOC).
- ❑ La fenêtre centrale de l'écran présente l'arborescence des fiches et de leur éléments : fiches (F), groupes (G, incluant les critères salariés), paramètres contrat (P), éléments de calcul (C), cotisations établissement (E)
- ❑ La fenêtre inférieure de l'écran rapporte le détail des attributs attachés à l'élément sélectionné dans la fenêtre centrale. Son contenu s'adapte donc dynamiquement.
 - Tous les éléments et attributs de fiches de version 138 et 139 sont rapportés
 - Toutes les valeurs de codes sont traduites en libellés
- ❑ La fenêtre supérieure permet :
 - d'actionner un repli / dépli complet des éléments de la fenêtre centrale
 - d'afficher les critères de sélection des fiches
 - de spécifier un filtre SIREN, complet ou partiel, pour l'affichage des fiches (le vidage du champ suivi de « Entrée » permettant de supprimer toute sélection)

Consultation des fiches de paramétrage OC

Critères
salarie

G Groupe 1 Contrats CADRE

Détail pour l'élément sélectionné

Numéro / Libellé : 1 / Contrats CADRE

Condition d'affiliation n° 1

StatutCategoriel (S21.G00.40.003)

- Valeurs incluses : 01 (cadre (article 4 et 4bis)) 02 (extension cadre pour retraite complémentaire) 98 (retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre)

Condition d'affiliation n° 2

QuotiteDeTravail (S21.G00.40.013)

- Borne inférieure ou égale : 10.00

- Borne supérieure ou égale : 20.00

- Unité de mesure : 20 (forfait jour)

P Paramètre contrat SANTE002

Détail pour l'élément sélectionné

Référence contrat / libellé : SANTE002 / Exemple contrat Santé APGIS

Code Organisme : P0930 (APGIS)

Code Déléataire : DMER01 (MERCER SAS)

Date début[-fin] validité : 01/06/2012 - 30/12/2015

Périodicité de paiement : Trimestriel

Code Option / libellé : OPT1 / liboption

P Paramètre contrat 0962728P

Détail pour l'élément sélectionné

Référence contrat / libellé : 0962728P / Prévoyance

Code Organisme : P0942 (AG2R REUNICA PREVOYANCE (ex-AG2R Prévoyance))

Code Déléataire : (sans)

Date début[-fin] validité : 01/12/2015

Code Population / libellé : 010 / NON CADRES

Consultation des fiches de paramétrage OC

C Elements de calcul (nominatifs)

Détail pour l'élément sélectionné

Données DSN attendues pour ce contrat OC :

Base forfaitaire Prévoyance (S21.G00.79.001=18) - Pourcentage Pmss
- Taux = 1.5500
Cotisation Plancher : Taux=88.88 Coefficient=2 Assiette=PMSS
Cotisation Plafond : Montant=999

Détail pour l'élément sélectionné

Données DSN attendues pour ce contrat OC :

Tranche A Prévoyance (S21.G00.79.001=11) - Taux = 0.1
Tranche B Prévoyance (S21.G00.79.001=13) - Taux = 0.15
Montant forfaitaire Prévoyance (S21.G00.79.001=20) - Forfait
- Montant = 29.00

E Cotisation(s) établissement [non nominative(s)]

Détail pour l'élément sélectionné

Cotisation établissement

Code de cotisation (S21.G00.82.002) : 090 (Cotisation spécifique Prévoyance)
Libellé de la cotisation : DIALOG SOC 5-9 (110.0)

Détail pour l'élément sélectionné

Cotisation établissement n° 1

Code de cotisation (S21.G00.82.002) : 017 (Cotisation ORGA (Organisations Syndicales du Travail Temporaire))
Libellé de la cotisation : Cotisation ORGA (Organisations Syndicales du Travail Temporaire)

Cotisation établissement n° 2

Code de cotisation (S21.G00.82.002) : 010 (Cotisation FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire))
Libellé de la cotisation : Cotisation FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire)

Exploitation des fiches au contrôle DSN

- ❑ Dans la phase de contrôle d'un fichier DSN, les données déclarées sont confrontées au contenu de la ou des fiches disponibles pour l'entreprise et l'établissement déclaré.

- ❑ Cette confrontation permet de rapporter, le cas échéant, des anomalies typées « Fiches de paramétrage » :

➤ **F999 anomalies bloquantes FPOC :**



➤ **T999 anomalies non bloquantes FPOC :**



➤ **M999 anomalies bloquantes DSN :**



➤ **V999 anomalies non bloquantes DSN :**



Un tri sur le code anomalie permet de privilégier les anomalies de paramétrage bloquantes, tout en repoussant les anomalies non bloquantes en fin de liste

- ❑ Les anomalies de type F et T (mnémonique **a**ver**T**issement) sont liées au respect du paramétrage OC tel que défini dans la ou les fiches concernées

- ❑ Les anomalies de type M et V (mnémonique **a**Ver**T**issement) sont liées au respect des contraintes imposées par le cahier technique DSN (ou de recommandations complémentaires émises par les OC)

➤ La plupart des contrôles DSN spécifiques aux OC, lorsqu'ils sont mentionnés en « SIG » dans le cahier technique, sont néanmoins implémentés en mode bloquant (anomalies de type M999)

Exploitation des fiches au contrôle DSN

DSN-FPOC Norme V03R01 Version 1.2.8 (PHASE 3 - CT P3.2017.1)

Progression du contrôle DSN OC ou de l'analyse des fiches de paramétrage OC

Synthèse

Nombre total d'erreurs détectées : 46 (dont 25 sur Paramétrage OC)
 dont anomalies BLOQUANTES : 35 (dont 15 sur Paramétrage OC)
 dont avertissements : 11 (dont 10 sur Paramétrage OC)

Fichier TEST : C:\\$USB\\$CTL\DSN-V03R01\REFCTL\DSN-Mensuelle_000.dsn
 Taille (Ko) : 72 Lignes : 2940 Salariés : 6 (dont 4 en erreur bloquante)
 Déclarations : 2 dont décl. valides : 0 dont décl. invalides : 2

Liste des erreurs détectées (cliquez sur une colonne pour trier / sélectionnez une ligne pour afficher le détail)

S	*DECL	ANO	NBRE	LIGNE	RUBRIQUE	LIBELLE	VALEUR	NOM	PRENOM	USAGE	NIR	ERREUR
P	1	1	60	S21.G00.11.001	NIC		00926					F201 / Erreur paramétrage OC / Aucune fi
P	2	2	1	1507	S21.G00.11.001	NIC	00029					T206 / Avertissement paramétrage OC / Au
P	2	3	1	1507	S21.G00.11.001	NIC	00029					T206 / Avertissement paramétrage OC / Au
P	2	4	1	1507	S21.G00.11.001	NIC	00029					T204 / Avertissement paramétrage OC / Po
P	2	5	1	1507	S21.G00.11.001	NIC	00029					T204 / Avertissement paramétrage OC / Po
P	2	6	1	1507	S21.G00.11.001	NIC	00029					T205 / Avertissement paramétrage OC / La
P	2	7	1	1519	S21.G00.15.001	Référence du con...	refcontadhl					F257 / Erreur paramétrage OC / La référé
P	2	8	1	1521	S21.G00.15.003	Code délégataire...	DADEP1					M929 / Valeur incohérente / Ce code dél
P	2	9	1	1535	S21.G00.15.001	Référence du con...	SANTE002					F258 / Erreur paramétrage OC / La référé
P	2	10	1	1546	*S21.G00.15.003		DMER01					M009 / Rubrique inconnue / Cette rubriqu
P	2	11	1	1545	S21.G00.15.002	Code organisme d...	P0012					F212 / Erreur paramétrage OC / La référé
P	2	12	1	1550	S21.G00.82.002	Code de cotisation	007					T274 / Avertissement paramétrage OC / Po
P	2	13	1	1555	S21.G00.82.002	Code de cotisation	007					F225 / Erreur paramétrage OC / Pour l'Ad
P	2	14	1	1560	S21.G00.82.002	Code de cotisation	009					F225 / Erreur paramétrage OC / Pour l'Ad
P	2	15	1	1570	S21.G00.82.002	Code de cotisation	010					F225 / Erreur paramétrage OC / Pour l'Ad
P	2	16	1	1575	S21.G00.82.002	Code de cotisation	010					F225 / Erreur paramétrage OC / Pour l'Ad
P	2	17	1	1586	S21.G00.20.003	RTG	2222222222					M488 / Rubrique inconnue / Cette rubric

Détail anomalie (clic gauche dans la fenêtre pour obtenir des précisions sur la cause de l'anomalie / clic droit pour afficher les données du salarié)

N° déclaration : 2 / Siret aff. 792620882 00029 / Nature 01_DSN_Mensuelle / Type 01_Normale / Fraction 11 / Mois 092017
 N° anomalie : 7
 N° ligne : 1519
 Code rubrique : S21.G00.15.001 / Référence du contrat de Prévoyance
 Valeur rubr. : refcontadhl
 Nom / Prénom :
 Nom d'usage :
 NIR :
 Contrat trav. :
 Libellé erreur : F257 / Erreur paramétrage OC / La référence contrat refcontadhl renseignée dans cette Adhésion Prévoyance, pour l'Organisme P0012 (MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE) et le Délégué de gestion DADEP1 (ADEP), est inconnue de la ou des fiches de paramétrage OC disponibles. Les informations connues sont les suivantes :
 ==> Ref. contrat = PREV1 / Organisme = P0914 (BTP PREVOYANCE)
 ==> Ref. contrat = SANTE001 / Organisme = P0930 (APGIS)
 ==> Ref. contrat = SANTE002 / Organisme = P0930 (APGIS) / Délégué = DMER01 (MERCER SAS)
 ==> Ref. contrat = PREV / Organisme = P0983 (AUDIENS PREVOYANCE) / Délégué = DALPP1 (ALP PREVOYANCE)

Accédez avec ce bouton au site DSN-FPOC, pour vérifier que vous utilisez bien la dernière version de DSN-FPOC-V03R01

Principes de rapprochement DSN / FPOC

- ❑ Le contrôle d'un fichier DSN peut concerner plusieurs déclarations, pour des entreprises et périodes déclarées distinctes.
- ❑ Pour chaque déclaration, DSN-FPOC recherche dans son réservoir FPOC la ou les fiches et paramètres contrat applicables en fonction de l'entreprise/établissement déclaré, et de la période concernée :

- Dans le cas d'un producteur ayant émis une seule fiche de type NIC pour l'entreprise concernée, avec un NIC différent de celui de l'établissement déclaré, la fiche est prise en compte moyennant un avertissement de la forme suivante :

T204 / Avertissement paramétrage OC / Pour le producteur P0914 (BTP PREVOYANCE), une seule fiche de paramétrage OC a été trouvée pour l'entreprise 792620882, mais elle concerne l'établissement 00011 et non 00029. Elle est prise en compte par défaut pour le contrôle de cette déclaration, mais il vous appartient de vérifier auprès de l'émetteur de la fiche qu'elle est bien applicable.

- Dans le cas particulier d'une fiche de niveau « Ensemble d'établissements » (fiche de version 138, car la notion d'ensemble a été abandonnée en 139), il est impossible de savoir si la fiche est applicable ou non à l'établissement déclaré. La fiche est néanmoins considérée comme applicable, moyennant un avertissement de la forme suivante :

T205 / Avertissement paramétrage OC / La ou les fiches de paramétrage OC suivantes ont été trouvées pour l'entreprise 792620882, mais leur code "ensemble d'établissements" ne permet pas de vérifier qu'elles sont bien applicables à l'établissement 00029 concerné par votre déclaration. Il vous appartiendra de le vérifier.
==> Ensemble d'établissements = ENS1 / Producteur de la fiche = DMER01 (MERCER SAS) / Fiche = DSN_P0930_CTIP0003-DG.xml
==> Ensemble d'établissements = ENSA / Producteur de la fiche = P0930 (APGIS) / Fiche = DSN_P0930_CTIP0003.xml

Principes de rapprochement DSN / FPOC

- ❑ Pour déterminer les fiches et paramètres contrat FPOC applicables selon leur date de validité, les dates retenues sont toujours :
 - dans le cas d'une DSN mensuelle, celles du mois déclaré (la période de validité du paramètre contrat doit comprendre au moins 1 jour du mois)
 - dans le cas d'un Signalement, la date de constitution du fichier (la période de validité du paramètre contrat doit comprendre cette date),

bien qu'une DSN mensuelle puisse contenir des données antérieures au mois déclaré (dans le cas de régularisations), ou antérieures à la date d'effet d'un paramètre contrat (dans le cas d'un contrat prenant effet en cours de mois).

- ❑ En conséquence, les anomalies applicables aux données de régularisation sont nuancées comme dans l'exemple ci-dessous :

T273 / Avertissement paramétrage OC / Dans cette base assujettie prévoyance liée à une affiliation OC sur le contrat de référence SANTE002, option OPT1 de l'Organisme P0930 (APGIS) géré par DMER01 (MERCER SAS), un composant de type S21.G00.79.001=18 (Base-forfaitaire-Prévoyance) est renseigné à tort, car il n'est pas demandé dans la fiche de paramétrage. S'agissant d'une base assujettie de régularisation (rattachée à une période antérieure à celle du mois déclaré), cette anomalie peut être ignorée si la fiche de paramétrage utilisée pour ce contrôle n'est pas applicable à la période considérée.

Principes de rapprochement DSN / FPOC

- ❑ Pour une déclaration DSN donnée, si aucune fiche ni aucun paramètre contrat applicable n'a été trouvé, une seule erreur (bloquante) de type F200 à F203 est produite, cf. exemples ci-dessous :

F201 / Erreur paramétrage OC / Aucune fiche de paramétrage OC n'a été trouvée pour l'entreprise 542065479. Pour que les données OC soient contrôlées, la fiche XML applicable doit être déposée dans le répertoire désigné en paramètre. Le contrôle des données de cette déclaration a été abandonné.

F203 / Erreur paramétrage OC / Une fiche de paramétrage OC a été trouvée pour l'entreprise 542065479 et l'établissement 00011 concernés par cette déclaration, mais les dates de validité de son ou ses paramètres contrat ne correspondent pas à la période déclarée. Pour que les données OC soient contrôlées, une fiche XML valide au regard de la période déclarée doit être déposée dans le répertoire désigné en paramètre. Le contrôle des données de cette déclaration a été abandonné.

- **Le contrôle des données OC de la déclaration concernée est alors abandonné (absence de tout contrôle de type « Cahier Technique » DSN)**
- ❑ Si au moins une fiche / paramètre contrat est applicable, les contrôles FPOC et DSN sont effectués sur la déclaration concernée.
 - **Un filtre est alors automatiquement positionné sur la fenêtre d'affichage des fiches**  **, afin de réduire la liste aux seules données de paramétrage exploitables / exploitées dans le contexte du contrôle de cette déclaration (cf. exemple page suivante).**

Principes de rapprochement DSN / FPOC

DSN-FPOC Norme V03R01 Version 1.1.5 (PHASE 3 - CT P3.2017.1)

Fiches applicables à la déclaration 1 (aucune)

Synthèse

Nombre total d'erreurs détectées : 38 (dont 14 sur Paramétrage)
dont anomalies BLOQUANTES : 26 (dont 2 sur Paramétrage)
dont avertissements : 12 (dont 12 sur Paramétrage)

Fichier TEST : C:\\$USB\\$CTL\DSN-V03R01\REFCTL\DSN-mensuelle-OCC.dsn
Taille (Ko) : 72 Lignes : 2933 Salariés :
Déclarations : 2 dont décl. valides : 0 dont décl. invalides :

Liste des erreurs détectées (cliquez sur une colonne pour trier / sélectionnez une ligne pour afficher le détail)

S	DECL	ANO	NBRE	LIGNE	RUBRIQUE	LIBELLE	VALEUR
0		38	1	2932	S90.G00.90.001	Nombre total de ru...	2929
1		1	1	60	S21.G00.11.001	NIC	00926
2		2	1	1507	S21.G00.11.001	NIC	00029
2		3	1	1507	S21.G00.11.001	NIC	00029

Progression du contrôle DSN OC

DSN-FPOC-V03R01 Version 1.1.5

Fiches de paramétrage OC

Plier/Déplier

Sélection de fiches en cours

Entr.(SIREN) : 542065479 Etab.(NIC) : 00926 Date-validité : 01/09/2017
(aucune fiche en correspondance)

Recherche SIREN

Fiches de paramétrage OC

Détail pour l'élément sélectionné

Aucune fiche de paramétrage OC n'a été trouvée pour l'entreprise 542065479

Filter positionné selon les données de la 1^{ère} déclaration du fichier contrôlé

DSN-OCC Norme V03R01 Version 1.1.3 (PHASE 3 - CT P3.2017.1)

Fiches applicables à la déclaration 2

Synthèse

Nombre total d'erreurs détectées : 33
dont anomalies BLOQUANTES : 26
dont avertissements : 7

Fichier TEST : C:\\$USB\\$CTL\DSN-V03R01\REFOCC\DSN-mensuelle-OCC.dsn
Taille (Ko) : 72 Lignes : 2930 Salariés :
Déclarations : 2 dont décl. valides : 0 dont décl. invalides :

Liste des erreurs détectées (cliquez sur une colonne pour trier / sélectionnez une ligne pour afficher le détail)

S	DECL	ANO	NBRE	LIGNE	RUBRIQUE	LIBELLE	VALEUR
2		11	1	1527	S21.G00.15.001	Référence du con...	SANTI
2		12	1	1536	S21.G00.15.001	Référence du con...	PREV
2		13	1	1585	S21.G00.55.003	Code d'affectation	refo
2		14	1	1623	S21.G00.23.006	Code INSEE commune	7831

Progression du traitement

DSN-FPOC-V03R01 Version 1.1.5

Fiches de paramétrage OC

Plier/Déplier

Sélection de fiches en cours

Entr.(SIREN) : 792620882 Etab.(NIC) : 00029 Date-validité : 01/09/2017
(4 fiches en correspondance - dont 2 partiellement sur NIC différent)

Recherche SIREN

Fiches de paramétrage OC

Détail pour l'élément sélectionné

Fichier XML / Version : C:\\$USB\\$CTL\FPOC\DSN_FP_136_P0930_CTIP0003-DG.xml / 137
DH Création / Identifiant : 2016-04-01 / CTIP0003

Filter positionné selon les données de la 2^{ème} déclaration du fichier contrôlé

Contrôle du contenu des Adhésions OC (blocs 15)

- ❑ Au cours du contrôle DSN, les données de chaque Adhésion (OC/DG/Référence contrat) sont confrontées aux paramètres contrat applicables. L'anomalie éventuellement produite pour une Adhésion OC incorrecte peut prendre 11 formes différentes, dont celles présentées dans les exemples ci-dessous :

- **Adhésion inapplicable selon les fiches de paramétrage fournies par le déclarant**

F283 / Erreur paramétrage OC / La référence contrat PREV1 renseignée dans cette Adhésion Prévoyance, pour l'Organisme P0012 (MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE) et le Délégué de gestion DADEP1 (ADEP), ne figure pas dans les paramètres contrat OC valides pour cette déclaration. Les seules données valides sont les suivantes :

==> Ref. contrat = SANTE001 / Organisme = P0930 (APGIS)

==> Ref. contrat = SANTE002 / Organisme = P0930 (APGIS) / Délégué de gestion = DMER01 (MERCER SAS)

La référence contrat PREV1 est néanmoins présente dans un ou plusieurs paramètres contrat dont la date de fin de validité est passée ou dont la date de début de validité n'est pas encore atteinte :

==> Début validité = 01012017 / Fin validité = 31122017 / Organisme = P0012 (MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE) /

Délégué de gestion = DADEP1 (ADEP) / Population = CAD (CADRES)

L'adhésion renseignée peut donc être correcte si elle concerne uniquement des régularisations antérieures à la période déclarée, et si la référence contrat était encore valide à la date de régularisation.

- **OC incorrect**

F212 / Erreur paramétrage OC / La référence contrat PREV1 de cette Adhésion Prévoyance a été trouvée en fiche de paramétrage, mais l'Organisme P0012 (MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE) ne correspond pas. La valeur attendue est P0914 (BTP PREVOYANCE)

- **Délégué de gestion manquant**

F210 / Erreur paramétrage OC / La référence contrat PREV1 et l'Organisme P0942 (AG2R Prévoyance) de cette Adhésion Prévoyance ont été trouvés en fiche de paramétrage, mais le Code Délégué de gestion est absent alors qu'il devrait être renseigné à DALPP1 (ALP PREVOYANCE)

- **Délégué de gestion renseigné à tort**

F211 / Erreur paramétrage OC / La référence contrat PREV1 et l'Organisme P0930 (APGIS) de cette Adhésion Prévoyance ont été trouvés en fiche de paramétrage, mais le Code Délégué de gestion renseigné à DMER01 (MERCER SAS) ne correspond pas et devrait être corrigé en DALPP1 (ALP PREVOYANCE)

Contrôle de présence des Adhésions OC (blocs 15)

- ❑ Le ou les contrats mentionnés dans la ou les fiches de paramétrage applicables sont comparés aux blocs 15 effectivement présents dans la DSN, afin de signaler les Adhésions « potentiellement » manquantes :
 - L'anomalie affichée pour adhésion(s) manquante(s) est toujours produite en mode non bloquant, car la présence d'un contrat en fiche de paramétrage n'impose pas obligatoirement une adhésion correspondante.
 - C'est notamment le cas pour un contrat soumis à des critères salariés (un contrat réservé aux cadres sera absent de la déclaration si celle-ci contient seulement des salariés non cadres).
- ❑ Le ou les « critères salariés » éventuellement renseignés en fiches de paramétrage sont pris en compte. Par exemple, pour un contrat renseigné avec un critère « cadres », l'absence de l'adhésion :
 - fera l'objet d'une anomalie non bloquante si la déclaration contient au moins un salarié déclaré comme cadre,
 - ne fera l'objet d'aucune anomalie si la déclaration ne contient aucun salarié cadre.
- ❑ Tous les critères à valeurs discrètes ainsi que les critères à valeurs continues sans unité (date de naissance et date d'affiliation) sont entièrement pris en compte. L'appréciation des critères d'ancienneté ou de quotité du travail reste de la responsabilité du déclarant, du fait de la variabilité possible des unités pour chaque salarié, de l'absence possible de l'unité mentionnée dans le critère, et du caractère facultatif de certaines anciennetés 86.
- ❑ Le message d'anomalie proposé (exemple ci-dessous) signale clairement le ou les critères salariés associés à chaque contrat potentiellement manquant, en indiquant si le critère est satisfait / applicable ou s'il n'a pu être vérifié.

T229 / Avertissement paramétrage OC / La ou les fiches de paramétrage OC applicables à cette déclaration mentionnent un ou des contrats OC pour lesquels aucune adhésion (bloc 15) n'est renseignée dans la déclaration. L'absence de cette ou de ces adhésions est justifiée si aucun des salariés de votre déclaration n'est affilié / affiliable sur ce ou ces contrats, mais nous vous recommandons de le vérifier. La liste des contrats concernés figure ci-dessous :

==> Ref. contrat = PREV1 (Prévoyance) / Organisme = P0914 (BTP PREVOYANCE) / Fiche = FP_P0914.xml / Groupe = 1 (Cadres)

==> Ref. contrat = SANTE001 (Santé) / Organisme = P0930 (APGIS) / Déléataire = DMER01 (MERCER SAS) /

Fiche = DSN_FP_P0930_DG.xml / Groupe 1 (Santé)

Critère StatutCategoriel satisfait selon les données renseignées dans la DSN

Critère AncienneteBrancheSecteur non vérifiable / non vérifié par DSN-FPOC

Contrôle des Versements OC (blocs 20 et 55)

- ❑ La cohérence des identifiants présents dans les Versements (20) et Composants de Versement (55) destinés aux OC est assurée, vis-à-vis des Adhésions OC (15), par les contrôles de la norme
 - Le contrôle des blocs 15 au regard des fiches de paramétrage est donc suffisant à cet égard

- ❑ DSN-FPOC effectuée en complément, au regard des consignes figurant dans les fiches de paramétrage (via les attributs Periodicite et Aechoir ou Terme des paramètres contrat) :
 - Un contrôle de présence des Versements 20 et Composants de versement OC
 - ➔ Par exemple, pour un contrat dont les paramètres mentionnent une périodicité de paiement trimestrielle à terme échu, l'absence de paiement 20/55 pour ce contrat sur une DSN du mois déclaré de mars, juin, septembre ou décembre produira une anomalie
 - ➔ Une anomalie est générée en l'absence du versement attendu, mais pas en présence d'un versement non attendu (car il peut s'agir d'une régularisation)
 - Un contrôle de la période d'affectation S21.G00.55.004 des composants de versement OC
 - ➔ Par exemple, pour une fiche mentionnant une périodicité de paiement trimestrielle à terme échu, et une DSN du mois déclaré de décembre 2019 contenant le versement attendu pour le contrat concerné, une anomalie sera produite si le ou aucun des Composants de versement ne mentionne une période d'affectation 55.004 à 2019T04
 - ➔ Ce contrôle génère une anomalie si aucun composant de versement ne mentionne la période attendue, mais ne génère aucune anomalie si une autre période que celle attendue est mentionnée (car il peut s'agir d'une régularisation portant sur une autre période)

Contrôle des Versements OC (blocs 20 et 55)

❑ Les messages d'anomalie générés peuvent prendre les formes suivantes :

**Bloc 20
absent**

→ sans DG

T236 / Avertissement paramétrage OC / Pour ce contrat OC de référence PREVCAD de l'organisme P0959 (KLESIA Prévoyance), la fiche de paramétrage mentionne une périodicité de paiement Trimestrielle à terme échu. Pour le mois déclaré de Décembre, un versement est donc attendu pour ce contrat et cet organisme (blocs 20/55) mais il est absent de votre déclaration.

→ avec DG

T286 / Avertissement paramétrage OC / Pour ce contrat OC de référence SANTE de l'organisme 538518473 (HARMONIE MUTUELLE), géré par DMER01 (MERCER SAS), la fiche de paramétrage mentionne une périodicité de paiement Trimestrielle à terme échu. Pour le mois déclaré de Décembre, un versement est donc attendu pour ce contrat et ce gestionnaire (blocs 20/55) mais il est absent de votre déclaration.

**Période
55.004
attendue
absente**

→ sans DG

T237 / Avertissement paramétrage OC / Pour ce contrat OC de référence PREVCAD de l'organisme P0959 (KLESIA Prévoyance), la fiche de paramétrage mentionne une périodicité de paiement Trimestrielle à terme échu, ceci imposant un versement pour ce mois déclaré de Décembre. Au moins un versement est bien renseigné comme attendu pour ce contrat et cet organisme (blocs 20/55), mais la ou les périodes d'affectation S21.G00.55.004 de ce ou de ces versements (2018T04, 2018A00) ne correspondent pas à l'attendu (2017T04).

→ avec DG

T287 / Avertissement paramétrage OC / Pour ce contrat OC de référence SANTE de l'organisme 538518473 (HARMONIE MUTUELLE), géré par DMER01 (MERCER SAS), la fiche de paramétrage mentionne une périodicité de paiement Trimestrielle à terme échu, ceci imposant un versement pour ce mois déclaré de Décembre. Au moins un versement est bien renseigné comme attendu pour ce contrat et cet organisme (blocs 20/55), mais la ou les périodes d'affectation S21.G00.55.004 de ce ou de ces versements (2018T04) ne correspondent pas à l'attendu (2017T04).

Contrôle des Cotisations établissement (blocs 82)

- ❑ Une Cotisation établissement OC (bloc 82) est contrôlée au regard du paramétrage seulement si l'adhésion 15 correspondante, pointée en 82.005, a préalablement été jugée valide (référence contrat, OC et DG connus).
- ❑ La ou les anomalies éventuellement produites par le contrôle des cotisations établissement peuvent prendre 8 formes différentes, dont celles présentées dans les exemples ci-dessous :

➤ Cotisation établissement non mentionnée dans la fiche de paramétrage

T224 / Avertissement paramétrage OC / Pour l'Adhésion au contrat OC de référence SANTE001, de l'Organisme P0930 (APGIS), la fiche de paramétrage ne mentionne pas de cotisation établissement S21.G00.82.002 de type 009 (Cotisation FAPS (Fonds d'action professionnelle et sociale)). Veuillez vérifier que cette cotisation est bien attendue par votre Organisme de Prévoyance.

➤ Cotisation établissement différente de celle(s) mentionnée(s) dans la fiche de paramétrage

F275 / Erreur paramétrage OC / Pour l'Adhésion au contrat OC de référence SANTE001, de l'Organisme P0930 (APGIS) géré par DMER01 (MERCER SAS), la fiche de paramétrage ne mentionne pas de cotisation établissement S21.G00.82.002 de type 007 (Cotisation FAF (Fonds d'Assurance formation)). Le ou les codes de cotisation établissement mentionnés dans votre fiche sont le ou les suivants :
 ==> 090 (Cotisation spécifique Prévoyance)

➤ Cotisation mensuelle absente

F226 / Erreur paramétrage OC / Pour l'Adhésion au contrat OC de référence SANTE001, de l'Organisme P0930 (APGIS), la fiche de paramétrage mentionne une cotisation établissement S21.G00.82.002 **mensuelle** de type 090 (Cotisation spécifique Prévoyance), mais cette cotisation est absente dans la déclaration.

➤ Cotisation trimestrielle absente en fin de trimestre

F277 / Erreur paramétrage OC / Pour l'Adhésion au contrat OC de référence SANTE001, de l'Organisme P0930 (APGIS) géré par DMER01 (MERCER SAS), la fiche de paramétrage mentionne une cotisation établissement S21.G00.82.002 **trimestrielle** de type 002 (Cotisation APNAB (Association Paritaire Nationale ...)), mais cette cotisation est absente dans la déclaration alors que celle-ci concerne le dernier mois déclaré d'un trimestre (09/2017)

Cotisation
(potentiellement)
incorrecte

Cotisation absente
(contrôle limité aux
cotisations mensuelles
ou trimestrielles)

Contrôle des Affiliations OC (blocs 70)

- ❑ Une affiliation OC (bloc 70) est contrôlée au regard du paramétrage seulement si l'adhésion 15 correspondante a préalablement été jugée valide (référence contrat, OC et DG connus).

- ❑ La validité d'une affiliation (codes option et population) est toujours appréciée au regard du ou des « Critères salarié » éventuellement présents sur le ou les paramètres contrat concernés.
 - Par exemple, une correspondance sur codes population et option ne conduira pas à accepter l'affiliation si le salarié est déclaré « non cadre » en DSN alors que le paramètre contrat correspondant ne concerne que des salariés « cadres »

- ❑ Tous les critères salarié de la fiche de paramétrage sont pris en compte par DSN-FPOC :
 - Certains critères peuvent permettre de décider sans ambiguïté de l'acceptation ou du rejet de l'affiliation (statut catégoriel, régime vieillesse, code PCS ...)
 - D'autres critères ne peuvent pas être évalués par DSN-FPOC :
 - soit parce que la donnée à évaluer n'est pas présente dans les données DSN : date d'affiliation, type d'ancienneté (seule l'ancienneté de type 06 - dans l'entreprise - ou 07 - dans le groupe - est obligatoire en DSN),
 - soit parce que la donnée est présente en DSN avec une unité différente de celle mentionnée dans le critère de la fiche : unité de mesure de la quotité de travail ou de l'ancienneté.

Contrôle des Affiliations OC (blocs 70)

- ❑ L'anomalie éventuellement produite pour une Affiliation OC peut prendre 14 formes différentes, dont celles présentées dans les exemples ci-dessous :

F215 / Erreur paramétrage OC / Les codes Option et/ou Population ((sans option)/(sans population)) de cette Affiliation Prévoyance ne correspondent pas aux codes proposés dans la fiche de paramétrage OC. Pour la référence du contrat SANTE002 de l'Organisme P0930 (APGIS), la ou les valeurs possibles pour les codes Option/Population sont les suivantes :
 ==> Groupe=1 / Param=1 / Option=OPT1[base] / Pop=(sans population)
 ==> Groupe=1 / Param=2 / Option=OPT2[base+complément] / Pop=(sans population)

F266 / Erreur paramétrage OC / L'affiliation d'un salarié au contrat de référence SANTE002, option OPT1 et population POP1 de l'Organisme P0930 (APGIS) géré par DMER01 (MERCER SAS), est connue de la fiche de paramétrage OC mais le ou les critères de la fiche ne s'appliquent pas au contexte de ce salarié et de ce contrat de travail : StatutCategoriel/S21.G00.40.003=04/non cadre/Valeur non incluse dans 01,02

T268 / Avertissement paramétrage OC / L'affiliation de ce salarié au contrat de référence SANTE002, option OPT1 et population POPTST de l'Organisme P0930 (APGIS) géré par DMER01 (MERCER SAS), est soumise dans la fiche de paramétrage OC à un critère d'ancienneté, mais ce critère ne peut être vérifié car le bloc ancienneté 86 correspondant est absent ou renseigné avec une unité incompatible (inférieure ou égale à l'unité du critère) : AncienneteBrancheSecteur/Années/Borne inf.=10 non vérifiable (bloc ancienneté 86 absent)

F264 / Erreur paramétrage OC / Les codes Option et/ou Population ((sans option)/(sans population)) de cette Affiliation Prévoyance ne correspondent pas aux codes proposés dans la fiche de paramétrage OC. Pour la référence du contrat SANTE002 de l'Organisme P0930 (APGIS) géré par DMER01 (MERCER SAS), la ou les valeurs possibles pour les codes Option/Population sont les suivantes, applicables ou non au salarié et au contrat de travail concerné :
 ==> Groupe=1 / Param=1 / Option=(sans option) / Pop=POP1[libellé] - AncienneteBrancheSecteur/Années/Borne inf.=10 non vérifiable (bloc ancienneté 86 absent)
 ==> Groupe=2 / Param=1 / Option=(sans option) / Pop=POP2[libellé] - Critère(s) non applicable(s) - NICAffectation/S21.G00.11.001=00011/Valeur non incluse dans 12345

- ❑ A ce jour, les critères salariés étant encore peu courants dans les fiches de paramétrage, l'anomalie la plus fréquemment produite sera de type F215.

Contrôle des Affiliations OC (blocs 70)

- ❑ En exception avec la règle générale mentionnée plus haut, un contrôle de l'affiliation 70 est effectué lorsque l'adhésion 15 correspondante n'a pas trouvé de correspondance complète en fiche de paramétrage mais que la référence contrat est valide.
- ❑ Dans ce cas, une anomalie est produite sur l'affiliation si son couple Option / Population ne correspond à aucun des couples Option / Population mentionnés dans les fiches de paramétrage applicables.
Cette exception permet de signaler rapidement toute erreur sur Option / Population, sans attendre que le déclarant corrige les données CodeOC et/ou CodeDG de l'adhésion 15.

F230 / Erreur paramétrage OC / Cette affiliation OC sur le contrat de référence SANTE001 de l'organisme P0930 (APGIS) n'a trouvé aucune correspondance dans la ou les fiches de paramétrage applicables à cette déclaration (la référence contrat a été trouvée mais le code organisme et/ou le code délégataire de gestion ne correspondent pas). De plus, les codes Option et Population (FAMILLE/CADRE) de cette affiliation OC ne correspondent à aucun des couples Option / Population mentionnés dans les fiches de paramétrage applicables.

Contrôle des nombres d'ayants-droit de l'affiliation OC

- ❑ Un attribut de la fiche de paramétrage permet, sur un élément BaseMontantSpecifique, de préciser une Condition d'application du Taux ou du Montant par Assuré et/ou Ayant droit.
- ❑ Certaines de ces conditions tarifaires (92=tarif pour chaque ayant-droit, 93=tarif pour chaque ayant-droit adulte, 94=tarif pour chaque ayant-droit Enfant, 95=tarif pour chaque ayant-droit autre) imposent la présence d'une donnée ayant-droit (70.008/009/010/011) dans le bloc affiliation correspondant de la DSN.
- ❑ Ces contraintes font l'objet d'un contrôle, permettant de produire le cas échéant une anomalie de la forme suivante :

F228 / Erreur paramétrage OC / Pour l'affiliation OC de ce salarié sur le contrat de référence SANTE001, de l'Organisme P0930 (APGIS), un composant de base assujettie de type 18 (Base forfaitaire Prévoyance) est demandé dans la fiche de paramétrage, avec une condition tarifaire de type 93 (tarif pour chaque ayant-droit adulte) imposant la présence de la rubrique S21.G00.70.008 (Nombre d'adultes ayants-droit (conjoint, concubin, ...)), mais cette rubrique est absente.

- ❑ A noter que ce contrôle est mis en œuvre seulement si l'affiliation 70 n'est pas en correspondance avec plus de 5 paramètres contrat, et si tous les paramètres contrat en correspondance contiennent des éléments de calcul identiques.

Contrôle des Composants de base assujettie OC (79)

- ❑ Les composants de base assujettie OC (blocs 79 présents sous un bloc 78 de type 31) sont contrôlés au regard du paramétrage seulement :
 - si l'affiliation 70 correspondante a préalablement été jugée valide (quintuplet référence contrat / OC / DG / Option / Population connu),
 - si le paramètre contrat de la fiche contient des éléments de calcul.
- ❑ Si l'affiliation est couverte par plusieurs paramètres contrat contenant le même quintuplet (mais éventuellement des éléments de calcul différents), le contrôle s'effectue sous réserve :
 - que le nombre de paramètres contrat correspondants ne soit pas supérieur à 5,
 - que chacun de ces paramètres contrat contienne des éléments de calcul identiques.
- ❑ Dans le cas d'éléments de calcul portant seulement sur les données de rémunération (Brut Prev, TA, TB, T2 ... TD1), la présence d'un bloc 79 de code type 23 (« sans composant de base assujettie en paie ») satisfait le contrôle. En revanche, le code 23 n'est pas accepté si une base ou montant forfaitaire - 18 ou 20 - est demandé dans les éléments de calcul.
- ❑ Lorsque des données de rémunération sont demandées dans les éléments de calcul (avec un taux non nul), mais absentes en blocs 79, une anomalie non bloquante est produite, le message rappelant que cette situation est tolérée pour des tranches à 0 (cf. FAQ OC question 6.1.10), mais néanmoins déconseillée.
- ❑ La présence en DSN d'une tranche de rémunération non demandée dans la fiche de paramétrage (Brut Prev, TA, TB, TC ...) n'est jamais considérée comme une anomalie.

Contrôle des Composants de base assujettie OC (79)

- ❑ En l'état de la norme DSN, plusieurs groupes 78/79/81 peuvent être présents pour une même affiliation (notamment lorsque plusieurs rémunérations 51 sont renseignées pour le même contrat de travail), aucune règle n'étant mentionnée sur la répartition des composants 79 au sein des blocs 78.
 - 3 blocs 79 de type distinct peuvent ainsi être répartis sous 3 blocs 78 distincts
 - les blocs 78 peuvent faire librement l'objet de découpage infra-mensuels (dates de rattachement 78.002 et 78.003), et contenir des composants 79 hétérogènes.
- ❑ En conséquence, les contrôles opérés sur les composants 78/79/81 se limitent aux règles de gestion suivantes, permettant de ne pas produire d'anomalies infondées :
 - Pour chaque affiliation 70, DSN-FPOC recherche et analyse l'ensemble des groupes 78/79/81 correspondants
 - Contrôle de présence 79 : lorsque la fiche de paramétrage demande un composant 79 d'un type donné, la contrainte est considérée comme satisfaite si au moins l'un des groupes 78/79/81 contient un bloc 79 de ce type (même si les autres groupes 78 ne contiennent pas de bloc 79 de ce type, et quelle que soit la répartition des groupes 78/79/81 sur les versements 50)
 - Cette règle prudente sera néanmoins efficace dans une très grande majorité de cas, lorsque le salarié est renseigné avec un seul contrat de travail 40, un seul versement 50, une seule rémunération 51, et un seul groupe 78/79/81 pour une affiliation OC.
 - Contrôle d'absence 79 : lorsque la fiche de paramétrage ne mentionne pas un composant 79 de type 17, 18, 19 ou 20 (bases spécifique/forfaitaire/fictive ou montant forfaitaire), le contrôle vérifie qu'aucun des groupes 78/79/81 ne contient de composant 79 de ce type

Contrôle des Composants de base assujettie OC (79)

- ❑ Les anomalies éventuellement produites pour les Composants de base assujettie OC peuvent prendre 10 formes différentes, dont celles présentées dans les exemples ci-dessous :

- **Tranche de rémunération manquante**

T220 / Avertissement paramétrage OC / Pour l'affiliation OC de ce salarié sur le contrat de référence SANTE002, option OPT1 de l'Organisme P0930 (APGIS), un composant de base assujettie de type S21.G00.79.001=13 (TB-Prévoyance) doit être renseigné mais il est manquant au sein du ou des blocs 79 liés à cette affiliation. Si cet élément de rémunération est nul, son absence est tolérée mais non recommandée.

- **Base forfaitaire - spécifique / Forfait manquant**

F271 / Erreur paramétrage OC / Pour l'affiliation OC de ce salarié sur le contrat de référence SANTE002, option OPT1 de l'Organisme P0930 (APGIS) géré par DMER01 (MERCER SAS), un composant de base assujettie de type S21.G00.79.001=20 (Montant-forfaitaire-Prévoyance / Forfait) doit être renseigné mais il est manquant au sein du ou des blocs 79 liés à cette affiliation.

- **Base forfaitaire - spécifique / Forfait présent à tort**

F222 / Erreur paramétrage OC / Dans cette base assujettie prévoyance liée à une affiliation OC sur le contrat de référence SANTE002, option OPT1 de l'Organisme P0930 (APGIS), un composant de type S21.G00.79.001=18 (Base-forfaitaire-Prévoyance) est renseigné à tort, car il n'est pas demandé dans la fiche de paramétrage

T223 / Avertissement paramétrage OC / Dans cette base assujettie prévoyance liée à une affiliation OC sur le contrat de référence SANTE002, option OPT1 de l'Organisme P0930 (APGIS), un composant de type S21.G00.79.001=18 (Base-forfaitaire-Prévoyance) est renseigné à tort, car il n'est pas demandé dans la fiche de paramétrage. **S'agissant d'une base assujettie de régularisation (rattachée à une période antérieure à celle du mois déclaré), cette anomalie peut être ignorée si la fiche de paramétrage utilisée pour ce contrôle n'est pas applicable à la période considérée.**

- ❑ A noter qu'aucun contrôle (de présence ou d'absence) n'est opéré sur les Versements libres (type 79.001 = 21)

Contrôle des Montants 79 et 81

- ❑ La détermination des montants 79 et 81 relève de règlements et conditions propres à chaque organisme et chaque contrat, leur alimentation reste de la responsabilité du chef d'entreprise et de son déclarant.
- ❑ Seules deux catégories de contrôle ont été retenues à ce jour, en mode « avertissement » non bloquant, sur des cas de figure restrictifs et simples, pour des cotisations assises uniquement sur des tranches de rémunération (cas A), ou sur certaines bases et montants spécifiques (cas B).
- ❑ **Cas A** - Formule de cotisation faisant intervenir seulement des tranches de rémunération assorties de taux (moyennant plusieurs conditions restrictives non détaillées : affiliation en correspondance avec un seul paramètre contrat de la fiche, aucun bloc 79 de 17 à 21 ou 23 ...):
 - Une anomalie est produite dans ce cas si le montant de cotisation 81 diffère de plus de 1 € du montant cumulé des cotisations individuelles calculées pour chaque élément de rémunération 79

F231 / Avertissement paramétrage OC / Le montant de cette cotisation OC (123.13) ne semble pas correspondre à celui qui résulte des éléments de rémunération renseignés dans la déclaration et des taux de cotisation présents dans la fiche de paramétrage applicable (Ref.Contract=PRV10901546.0011/CodeOC=P0914/CodePOP=1.0257353.000) :

TA-Prévoyance - Montant DSN = 3311.00 - Taux Fiche = 2.3330 - Montant cotisation unitaire = 77.25

TB-Prévoyance - Montant DSN = 109.42 - Taux Fiche = 3.2330 - Montant cotisation unitaire = 3.54

Nous vous recommandons de contrôler les éléments de rémunération déclarés en blocs 79 ainsi que le montant de cotisation résultant en bloc 81.

Contrôle des Montants 81

- ❑ **Cas B** - Cotisations établies sur une ou plusieurs bases et montants spécifiques dites « BMS » (pour des contrats santé généralement), moyennant plusieurs conditions restrictives non détaillées :
- Ces contrôles ne prennent pas en compte les montants déclarés en 79.004, une anomalie est produite si une différence est constatée entre le montant de cotisation 81.004 déclaré et le montant de cotisation calculé selon les données de la fiche (avec prise en compte éventuelle des nombres d'ayants-droit de la DSN), après arrondi à l'euro entier
 - Exemple de message d'anomalie pour une BMS de nature 18 avec Taux / Coeff / PMSS :

T239 / Avertissement paramétrage OC / Le montant 975.00 de cette cotisation OC ne semble pas correspondre au montant 65.82 ($\text{PMSS} \times \text{Coeff} \times \text{Taux} = 3428 \times 1.2 \times 0.016$) résultant du forfait ou de la base forfaitaire mentionné dans la fiche de paramétrage applicable (Ref.Contract=SANTE/CodeOC=538518473/CodeDeleg=DMER01/CodeOPT=FAMILLE). Nous vous recommandons de contrôler le montant de cotisation renseigné en bloc 81.
 - Exemple de message d'anomalie pour une BMS de nature 20 avec condition tarifaire 09 (et autres BMS de conditions 02/05/06) :

T241 / Avertissement paramétrage OC / Le montant 975.00 de cette cotisation OC ne semble pas correspondre au montant 160.00 (Forfait) résultant des forfaits et/ou bases forfaitaires mentionnés dans la fiche de paramétrage applicable (Ref.Contract=SANTE/CodeOC=538518473/CodeDeleg=DMER01/CodeOPT=FAMILLE) pour le salarié et 3 ayant(s)-droit. Nous vous recommandons de contrôler le montant de cotisation renseigné en bloc 81.
 - Exemple de message d'anomalie pour une BMS 20 de condition 90 et une BMS 18 Taux / Coeff / PMSS de condition 92 avec 3 ayants-droit :

T241 / Avertissement paramétrage OC / Le montant 975.00 de cette cotisation OC ne semble pas correspondre au montant 297.45 ($\text{Forfait} = 100.00[\text{assuré}] + 3 \times (\text{PMSS} \times \text{Coeff} \times \text{Taux} = 3428 \times 1.2 \times 0.016 = 65.82)[\text{ayants-droit}]$) résultant des forfaits et/ou bases forfaitaires mentionnés dans la fiche de paramétrage applicable (Ref.Contract=SANTE/CodeOC=538518473/CodeDeleg=DMER01/CodeOPT=FAMILLE) pour le salarié et 3 ayant(s)-droit. Nous vous recommandons de contrôler le montant de cotisation renseigné en bloc 81.

Périmètre des contrôles DSN

- ❑ Les contrôles DSN (issus du cahier technique et non des fiches de paramétrage) portent seulement sur le sous-ensemble des contraintes applicables au données OC.
- ❑ En pratique, plusieurs contrôles portant sur des données non spécifiques des OC, mais indirectement nécessaires pour la mise en œuvre des contrôles FPOC, sont implémentés :
 - sur les données potentiellement impliquées dans les critères salarié des fiches de paramétrage (statut catégoriel, code convention collective ...)
 - sur les données identifiantes impliquées dans la cohérence fonctionnelle des déclarations (SIREN entreprise, NIC établissement, numéro de contrat de travail)
 - sur la cohérence de l'enchaînement des blocs dans la déclaration (contrôles de cardinalité ...)
- ❑ Les contrôles DSN OC sont détaillés dans la documentation de référence de DSN-FPOC

- ❑ Hors cas particuliers, les contrôles relatifs à des données spécifiques aux OC (ou essentielles pour eux), s'ils sont mentionnés en mode « SIG » (avertissement non bloquant) dans le cahier technique, sont néanmoins implémentés en mode bloquant sur DSN-FPOC (❌ et non ⚠)
- ❑ Quelques exemples figurent ci-dessous (cf. documentation de l'outil pour liste complète) :

S21.G00.20.010 Mode de paiement	SIG-14 : Si la rubrique « SIRET payeur – S21.G00.20.012 » est présente et renseignée avec une valeur différente de celle de l'établissement d'affectation (S21.G00.06.001+S21.G00.11.001), la rubrique « Mode de paiement – S21.G00.20.010 » doit être renseignée avec la valeur « 06 – versement réalisé par un autre établissement ».
S21.G00.78.003 Date de fin de période de rattachement	SIG-11 : Si la rubrique "Code de base assujettie - S21.G00.78.001" est renseignée avec la valeur "31 - Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire", les dates de début de période de rattachement (S21.G00.78.002) et de fin de période de rattachement (S21.G00.78.003) doivent s'inscrire dans le même mois civil.
S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie	SIG-18 : Un bloc "Composant de base assujettie - S21.G00.79" portant le code "23 - Sans composant de base assujettie en paie" au niveau de la rubrique "Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001" doit être l'unique bloc "Composant de base assujettie - S21.G00.79" enfant du bloc "Base assujettie - S21.G00.78" auquel il est rattaché. SIG-19 : Si la rubrique « Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001 » est renseignée avec la valeur "23 - Sans composant de base assujettie en paie", alors la valeur renseignée dans la rubrique « Montant de composant de base assujettie - S21.G00.79.004 » doit être égale à 0."

Contrôles DSN ajoutés

- ❑ Quelques contrôles DSN, non mentionnés dans le cahier technique mais nécessaires pour garantir la qualité de données indispensables pour les OC, sont implémentés dans DSN-FPOC en mode bloquant ou non selon les cas.
- ❑ Liste des contrôles ajoutés à ce jour en mode bloquant (norme 2022)  :

S20.G00.05.003 Numéro de fraction de déclaration	Le numéro de la fraction doit être inférieur ou égal au nombre total de fractions. <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode bloquant)</i>
S21.G00.20.010 Mode de paiement	SIG-22 : Le mode de paiement 04 (titre inter-bancaire de paiement) n'est pas accepté si l'organisme destinataire du paiement est une institution de prévoyance (Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001 renseigné sur 5 caractères commençant par "P", et Code délégataire de gestion S21.G00.20.008 absent ou renseigné avec une valeur de la forme "GP" suivie de 4 caractères numériques). <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode bloquant)</i>
S21.G00.20.012 SIRET Payeur	CSL-11 : Contrôle de clé SIREN <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode bloquant)</i> CSL-12 : Contrôle de clé SIRET <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode bloquant)</i>
S21.G00.60.007 IBAN	CSL 00 : [A-Z0-9]+ <i>(contrôle bloquant ajouté sur DSN-FPOC)</i>
S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie	SIG-20 : Un composant de base assujettie de type S21.G00.79.001 renseigné à 17, 18 ou 20 ne peut être répété avec le même montant S21.G00.79.004 dans une base assujettie 78 <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode bloquant)</i>

- ❑ Liste des contrôles ajoutés à ce jour en mode non bloquant (norme 2022) ⚠ :

S20.G00.05.005 Date du mois principal déclaré	SIG-11 : La norme P21V01 n'est plus admise pour les déclarations mensuelles d'un mois postérieur au dernier mois de validité de la norme annoncé sur DSN-INFO <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode non bloquant)</i>
	SIG-12 : La norme P21V01 n'est pas admise pour les déclarations mensuelles d'un mois antérieur au premier mois de validité de la norme annoncé sur DSN-INFO <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode non bloquant)</i>
S20.G00.05.007 Date de constitution du fichier	SIG-11 : La norme P21V01 n'est plus admise pour les signalements constitués à une date postérieure au 15 du mois suivant le dernier mois de validité de la norme annoncé sur DSN-INFO <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode non bloquant)</i>
	SIG-12 : La norme P210V01 n'est pas admise pour les signalements constitués à une date inférieure au 25 du mois précédent le premier mois de validité de la norme annoncé sur DSN-INFO <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode non bloquant)</i>
S21.G00.60.007 IBAN	SIG-12 : [(vérification de la clé IBAN)] <i>(contrôle non bloquant ajouté sur DSN-FPOC)</i>
	SIG-13 : Pour un compte domicilié en France, vérification de la clé BBAN <i>(contrôle non bloquant ajouté sur DSN-FPOC)</i>
S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie	SIG-21 : Si la rubrique "Code de base assujettie - S21.G00.78.001" est renseignée avec une valeur différente de "31 - Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire", le Type de composant de base assujettie doit être différent de 10 à 21, 23 et 24. <i>(contrôle ajouté sur DSN-FPOC en mode non bloquant)</i>

Spécificités DSN-FPOC

- Bien que le périmètre des contrôles DSN soit réduit au regard du cahier technique, l'écran « Cahier technique » de DSN-FPOC propose l'ensemble des rubriques et des contrôles de la norme (que ces contrôles soient appliqués ou non).
- Les listes de valeurs proposées sur cet écran se limitent cependant aux rubriques contrôlées par DSN-FPOC.

DSN-FPOC-V18R01 Version 1.5.8 Résumé du cahier technique DSN V18R01

Blocs et rubriques DSN du cahier technique V18R01 (hors listes de valeurs des rubriques non contrôlées par DSN-FPOC)

- S10.G00.00 Envoi
 - S10.G00.01 Emetteur
 - S10.G00.02 Contact Emetteur
 - S10.G00.95 Données de service envoi[S]
 - S20.G00.05 Déclaration
 - S20.G00.07 Contact chez le déclaré
 - S20.G00.08 Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « néant »
 - S20.G00.96 Données de service déclaration[S]
 - S21.G00.06 Entreprise
 - S21.G00.06.001 SIREN
 - S21.G00.06.002 NIC du siège
 - S21.G00.06.003 Code APEN
 - S21.G00.06.004 Numéro, extension, nature et libellé de la voie
 - S21.G00.06.005 Code postal
 - S21.G00.06.006 Localité
 - S21.G00.06.007 Complément de la localisation de la construction
 - S21.G00.06.008 Service de distribution, complément de localisation de la voie
 - S21.G00.06.009 Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre
 - S21.G00.06.010 Code pays
 - S21.G00.06.011 Code de distribution à l'étranger

Détail pour le bloc ou la rubrique sélectionnée

Rubrique : S21.G00.06.003 / Code APEN
Usage : Conditionnelle (01-mensuelle = 0 / 02-fin contrat = I / 04-arrêt = I / 05-reprise = I)
Nature : Liste de valeurs
Lg. min/max : 5 / 5

CRE 11 : valeurs autorisées

Exportez avec ce bouton deux listes CSV cumulatives des listes de valeurs et tables exploitées par DSN-FPOC-V18R01

Détail pour le bloc ou la rubrique sélectionnée

Rubrique : S21.G00.15.002 / Code organisme de Prévoyance
Usage : Obligatoire (01-mensuelle = 0 / 02-fin contrat = 0 / 04-arrêt = 0 / 05-reprise = 0)
Nature : Liste de valeurs

CRE 11 : valeurs autorisées

P0002 AGRI PREVOYANCE
P0012 MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE
P0223 CPCEA

Exportez avec ce bouton deux listes CSV cumulatives des listes de valeurs et tables exploitées par DSN-FPOC-V18R01

Spécificités DSN-FPOC

Détail anomalie (clic gauche dans la fenêtre pour obtenir des précisions sur la cause de l'anomalie / clic droit pour afficher les données du salarié)

N° déclaration : 1 / Siret affectation 542065479 00926 / Nature 01_DSN_Mensuelle / Type 01_Normale / Fraction 11 / Mois 042018
 N° anomalie : 8
 N° ligne : 73
 Code rubrique : S21.G00.15.003 / Code délégataire de gestion / Contrôle CCH-12
Valeur rubr. : DADEP1 / ADEP
 Nom / Prénom :
 Nom d'usage :
 NIR :
 Contrat trav. :
 Libellé erreur : M929 / Valeur incohérente / Ce code délégataire DADEP1 (ADEP) ne fait pas partie de la liste des valeurs autorisées pour l'organisme P0012 (MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE), Institution de Prévoyance membre du CTIP, renseigné en S21.G00.15.002

 Accédez avec ce bouton au site DSN-FPOC, pour vérifier que vous utilisez bien la dernière version de DSN-FPOC-V18R01

- L'écran « Motif de l'anomalie » de DSN-FPOC propose, selon le contexte, une liste de valeurs autorisées

DSN-FPOC-V18R01 Version 1.5.8 Motif de l'anomalie

Libellé de l'anomalie

M929 / Valeur incohérente / Ce code délégataire DADEP1 (ADEP) ne fait pas partie de la liste des valeurs autorisées pour l'organisme P0012 (MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE), Institution de Prévoyance membre du CTIP, renseigné en S21.G00.15.002

Référence(s) au cahier technique V18R01 ou à la règle FPOC (les lignes préfixées par * ou + peuvent être sélectionnées pour afficher le détail)

*Contrôle CCH 12 de S21.G00.15.003
 +Contrôle CCH 11 de S21.G00.20.008

Détail du contrôle figurant dans le cahier technique ou liste de valeurs (si applicable)

S21.G00.15.003 Code délégataire de gestion
 CCH 12 : Contrôle sur valeurs autorisées dans la table des délégataires des institutions de prévoyance, si la rubrique "Code délégataire de gestion - S21.G00.15.003" est présente et si la rubrique "Code organisme de Prévoyance - S21.G00.15.002" correspond à une institution de prévoyance (code organisme sur 5 positions, préfixé par le caractère "P").

Délégataires de gestion autorisés pour les institutions de prévoyance relevant du CTIP

DAERO1 MUTUELLE SOLIDARITE AERONAUTIQUE
 DAGGE1 AGGEMA
 DAIA1 AIAC
 DALPP1 ALP PREVOYANCE
 DALPT1 ALPTIS ASSURANCES
 DAON01 AON

- ❑ Les messages d'erreur proposés s'adaptent autant que possible au contexte, et contiennent de nombreuses variables alimentées dynamiquement à l'exécution

➤ Exemple de message d'anomalie FPOC avant / après substitution

Pour le producteur **&FPPROD (&LIBFPPROD)**, une seule fiche de paramétrage OC a été trouvée pour l'entreprise **&S21.G00.06.001**, mais elle concerne l'établissement **&FPNIC** et non **&S21.G00.11.001**. Elle est prise en compte par défaut pour le contrôle de cette déclaration, mais il vous appartient de vérifier auprès de l'émetteur de la fiche qu'elle est bien applicable.



T204 / Avertissement paramétrage OC / Pour le producteur **P0983 (AUDIENS PREVOYANCE)**, une seule fiche de paramétrage OC a été trouvée pour l'entreprise **792620882**, mais elle concerne l'établissement **00011** et non **00029**. Elle est prise en compte par défaut pour le contrôle de cette déclaration, mais il vous appartient de vérifier auprès de l'émetteur de la fiche qu'elle est bien applicable.

➤ Exemple de message d'anomalie DSN avant /après substitution

Le rattachement de cette base assujettie Prévoyance (**&S21.G00.78.002-&S21.G00.78.003**) ne s'inscrit pas dans la période d'activité du contrat de travail correspondant (contrat **&NBC - &CTRDAT**)



V566 / Avertissement non bloquant / Le rattachement de cette base assujettie Prévoyance (**15012001-15122017**) ne s'inscrit pas dans la période d'activité du contrat de travail correspondant (contrat **NUMCONT1 - Fin S21.G00.62.001 = 25062017**)

Spécificités DSN-FPOC

- L'écran « Détail déclaration(s) et salariés(s) » permet d'afficher les données du fichier DSN contrôlé et de s'y déplacer. Il rapporte non seulement le contenu des rubriques DSN, mais aussi les erreurs rencontrées sur celles-ci (qu'elles soient de type FPOC ou DSN), ainsi que les rubriques absentes mais attendues

DSN-FPOC-V19R01 Version 1.2.3 Détail déclaration(s) et salarié(s)

Salarié en anomalie ou suivant / précédent

Nom / Prénom : NOM-UN / PRENOMS Nom d'usage : USAGE
NIR / Matr. : 1550575112021 / mat01
[salarié 1/3 de la déclaration 2 - 4/6 du fichier - avec anomalie(s) bloquante(s)]

Rubriques renseignées pour ce salarié (sélectionnez une ligne pour afficher le détail)

- [-] S21.G00.78 Base assujettie
 - S21.G00.78.001 Code de base assujettie
 - S21.G00.78.002 Date de début de période de rattachement
 - * (requis) S21.G00.78.003 Date de fin de période de rattachement
 - S21.G00.78.004 Montant
 - S21.G00.78.005 Identifiant technique Affiliation
- [-] S21.G00.79 Composant de base assujettie
 - * S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie
 - S21.G00.79.004 Montant de composant de base assujettie
- [-] S21.G00.79 Composant de base assujettie
 - * S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie
 - S21.G00.79.004 Montant de composant de base assujettie
- [-] S21.G00.81 Cotisation individuelle
 - S21.G00.81.001 Code de cotisation

Détail pour la rubrique sélectionnée

Valeur : 11 / Tranche A Prévoyance
Rubrique : S21.G00.79.001 / Type de composant de base assujettie
N° ligne : 2002

AND n° 30 :
T220 / Avertissement paramétrage OC / Pour l'affiliation OC de Code Organisme/Code délégataire/Référence contrat [P0930/DMER01/SANTE002] et Code Option/Code Population [OPT1/(sans population)], un composant de base assujettie de type S21.G00.79.001=13 (TB-Prévoyance) doit être renseigné mais il est manquant au sein du ou des blocs 79 liés à cette affiliation. Si cet élément de rémunération est nul, son absence est tolérée mais non recommandée.

AND n° 31 :
F221 / Erreur paramétrage OC / Pour l'affiliation OC de Code Organisme/Code délégataire/Référence contrat [P0930/DMER01/SANTE002] et de Code Option/Code Population [OPT1/(sans population)], un composant de base assujettie de type S21.G00.79.001=20 (Montant-forfaitaire-Prévoyance) doit être renseigné mais il est manquant au sein du ou des blocs 79 liés à cette affiliation.

Spécificités DSN-FPOC

- ❑ L'écran « Détail déclaration(s) et salariés(s) » prend en charge le chainage des adhésions et affiliations OC, afin d'afficher des informations compréhensibles par l'utilisateur.
Sur les rubriques 70.013 (identifiant adhésion) et 78.005 (identifiant affiliation), il mentionne en effet les données de l'adhésion 15 correspondante (référence contrat, organisme, délégataire de gestion).

Rubriques renseignées pour ce salarié (sélectionnez une ligne pour afficher le détail)

☒	S21.G00.70	Affiliation Prévoyance
☐	S21.G00.70.004	Code option retenue par le salarié
☐	S21.G00.70.008	Nombre d'adultes ayants-droit (conjoint, concubin, ...)
☐	S21.G00.70.011	Nombre d'enfants ayants-droit
☐	S21.G00.70.012	Identifiant technique Affiliation
☒	S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion
☐	S21.G00.70	Affiliation Prévoyance

Détail pour la rubrique sélectionnée

Valeur : 4 / Ref. contrat = SANTE / Organisme = 538518473 (HARMONIE MUTUELLE) / Délég. = DMER01 (MERCER SAS)
 Rubrique : S21.G00.70.013 / Identifiant technique Adhésion
 N° ligne : 215

☒	S21.G00.78	Base assujettie
☐	S21.G00.78.001	Code de base assujettie
☐	S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement
☐	S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement
☐	S21.G00.78.004	Montant
☒	S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation

Détail pour la rubrique sélectionnée

Valeur : 13 / Id adh. = 5 / Ref. contrat = RETSUP / Organisme = AXA001 (AXA ENTREPRISES)
 Rubrique : S21.G00.78.005 / Identifiant technique Affiliation
 N° ligne : 272

- ❑ Les bilans de contrôles (texte, CSV et XML) rapportent notamment pour chaque déclaration :
 - les principales données de la ou des fiches de paramétrage exploitées lors du contrôle (date de création, producteur et nom de fichier)
 - le détail des Adhésions Prévoyance (15) renseignées dans chaque déclaration, avec le cumul associé des cotisations individuelles 81 et établissement 82.

```

SDSN-mensuelle-OCC_BILAN.txt - Bloc-notes
Fichier Edition Format Affichage ?
CONTROLE DE FORME DSN-FPOC-V03R01 - Version 1.2.8 - 12/12/17 - 18:01:16 - DUREE = 0.2 sec.

Répertoire des fiches OC      : C:\$USB\$CTL\FPOC
Paramètres du contrôle       : Seuil de regroupement = 5 / Affichage avertissements = OUI

Fichier contrôlé [TEST]      : $DSN-mensuelle-OCC.dsn - Etat = OK
Taille du fichier (Ko)       : 72 - Nombre de lignes = 2940
Nombre de salariés           : 6 - dont sal. en erreur bloquante = 4
Nombre de déclarations       : 2 - dont décl. valides = 0 - dont décl. invalides = 2
Nombre d'erreurs générales   : 0
Nombre d'erreurs déclaration : 45 (dont 25 sur Paramétrage OC)
                             dont Bloquantes : 34 (dont 15 sur Paramétrage OC)

Déclaration numéro          : 2 - Numéro d'ordre = 1 - Etat = KO
Nombre de lignes / salariés  : 1466 / 3
SIREN et NIC affectation    : 792620882 00029 - Cumul Brut SS = 3999.96
Nature/type déclaration     : 01_DSN Mensuelle/01 Normale - Fraction = 11 - Mois = 092017
Fiche(s) param. OC utilisées : 2016-04-01T09:30:47Z / P0914 (PROBTP) / DSN_FP_136_P0914_TESTDBL.xml
                             : 2016-04-01T09:30:47Z / DMER01 (MERCER) / DSN_FP_136_P0930_CTIP0003-DG.xml
                             : 2016-04-01T09:30:47Z / P0930 (APGIS) / DSN_FP_136_P0930_CTIP0003.xml
                             : 2016-04-01T09:30:47Z / P0983 (AUDIENS) / DSN_FP_136_P0983.xml

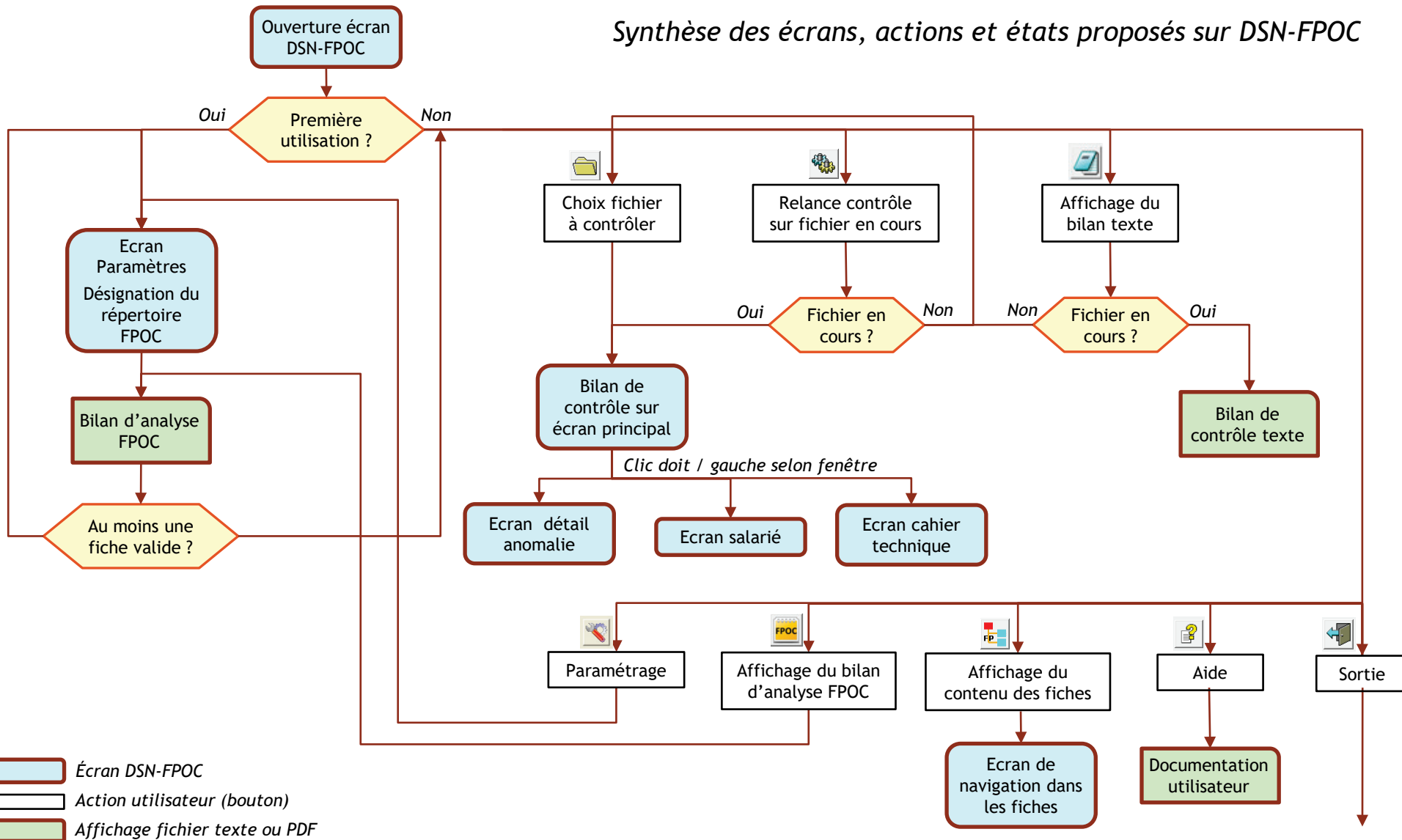
Organisme(s) de prévoyance   : P0012 P0930 P0002
-OC=P0012 / DG=DADEP1       : Contrat = refcontadh1 - Cumul Cot. Ind./Etab. = 3999.96/ 0
-OC=P0930 / DG=DMER01       : Contrat = SANTE002 - Cumul Cot. Ind./Etab. = 4999.95/ 99.99
-OC=P0002 / DG=DMSA11       : Contrat = SANTE002 - Cumul Cot. Ind./Etab. = 23459999.96/ 0
-OC=P0930 NC: Contrat = SANTE001 - Cumul Cot. Ind./Etab. = 999.99/ 12354699.98
-OC=P0012 : Contrat = PREV1 - Cumul Cot. Ind./Etab. = 999.99/ 0

Nombre d'erreurs            : 44 (dont 24 sur Paramétrage OC)
                             dont Bloquantes : 33 (dont 14 sur Paramétrage OC)
                             dont Avert./Att. : 11 (dont 10 sur Paramétrage OC)

Numéro de l'erreur          : 2
    
```

Parcours utilisateur DSN-FPOC

Synthèse des écrans, actions et états proposés sur DSN-FPOC



Appel de DSN-FPOC par commande et paramétrage

- ❑ Au regard de l'outil DADSU-CTL, l'appel par commande disponible sur DSN-FPOC propose des fonctionnalités largement enrichies, principalement destinées à une utilisation en mode silencieux :
 - mode /CTL : appel en mode graphique (affichage sur écran de la fenêtre DSN-FPOC), avec ou sans passage en paramètre du nom de fichier à contrôler
 - mode /CTLS : appel en mode batch « silencieux » unitaire, le paramètre passé étant le nom du fichier DSN à contrôler
 - mode /CTLSR : appel en mode batch « silencieux » de masse, le paramètre passé étant le nom d'un répertoire contenant un ensemble de fichiers DSN à contrôler
 - mode /CTLP : appel en mode batch « silencieux » unitaire ou multiple, le paramètre passé étant celui d'un fichier de paramètres d'exécution incluant, notamment, le ou les noms du ou des fichiers DSN à contrôler
 - mode /CTLPR : appel en mode batch « silencieux » de masse, le paramètre passé étant celui d'un fichier de paramètres d'exécution incluant, notamment, le nom du répertoire contenant un ensemble de fichiers DSN à contrôler
 - mode /FPOC : appel en mode batch silencieux limité au contrôle des fiches du répertoire FPOC, et à la production du bilan FPOC correspondant, avec ou sans passage en paramètre du nom de répertoire FPOC
 - mode /VERSION : appel permettant d'obtenir en code retour le numéro de version courante du programme DSN-FPOC (valeur numérique sur 3 chiffres)
 - mode /VERMAJ : appel permettant de vérifier le niveau de mise à jour de DSN-FPOC.
 - ❑ Les paramètres de fonctionnement de DSN-FPOC ont aussi été enrichis : paramétrage de la destination du bilan FPOC et de son format, de la destination et du nom de fichier log en appel silencieux ...
- ➔ Cf. informations détaillées dans le guide utilisateur

- ❑ La documentation DSN-FPOC prend la même forme que celle de DADSU-CTL (document PDF comprenant un guide utilisateur, une annexe A1 pour les messages d'erreur bloquants et non bloquants, une annexe A2 pour les seuls messages non bloquants, une annexe A3 pour les contrôles FPOC et DSN, des annexes A4 et suivantes pour les tables de valeurs de codes).
- ❑ Des liens hypertexte permettent de naviguer de la liste des contrôles vers celle des messages, et réciproquement
- ❑ Les messages d'erreur spécifiques des contrôles FPOC sont inclus dans l'annexe A1, comme suit (extrait) :

DSN-FPOC-V03R01 version 1.1.5

1 - Liste complète des messages d'erreur (bloquants et non bloquants) et des contrôles DSN ou FPOC correspondants

Code	Libellé DSN-FPOC	Ref. Cahier technique DSN PHASE 3 ou Règle FPOC appliquée
Messages liés aux Fiches de Paramétrage OC (FPOC)		
F200	Aucune fiche de paramétrage OC n'a pu être rapprochée de cette déclaration, en raison de graves anomalies DSN (SIREN entreprise, NIC établissement, date du mois déclaré ou date de constitution). Le contrôle des données de cette déclaration a été abandonné.	Contrôle lié aux fiches de paramétrage OC (FPOC) - S21.G00.06.001 - S21.G00.11.001
F201	Aucune fiche de paramétrage OC n'a été trouvée pour l'entreprise &S21.G00.06.001. Pour que les données OC soient contrôlées, la ou les fiches XML applicables doivent être déposées dans le répertoire désigné en paramètre. Le contrôle des données de cette déclaration a été abandonné.	Contrôle lié aux fiches de paramétrage OC (FPOC) - S21.G00.06.001 - S21.G00.11.001
F202	Au moins une fiche de paramétrage OC a été trouvée pour l'entreprise &S21.G00.06.001, mais aucune ne concerne l'établissement &S21.G00.11.001 de cette déclaration. Pour que les données OC soient contrôlées, la fiche XML applicable doit être déposée dans le répertoire désigné en paramètre. Le contrôle des données de cette déclaration a été abandonné.	Contrôle lié aux fiches de paramétrage OC (FPOC) - S21.G00.06.001 - S21.G00.11.001
F203	Une fiche de paramétrage OC a été trouvée pour l'entreprise &S21.G00.06.001 et l'établissement &S21.G00.11.001 concernés par cette déclaration, mais les dates de validité de son ou ses paramètres contrat ne correspondent pas à la période déclarée. Pour que les données OC soient contrôlées, une fiche XML valide au regard de la période déclarée doit être déposée dans le répertoire désigné en paramètre. Le contrôle des données de cette déclaration a été abandonné.	Contrôle lié aux fiches de paramétrage OC (FPOC) - S21.G00.06.001 - S21.G00.11.001
F204	Pour le producteur &FPPROD, une seule fiche a été trouvée pour l'entreprise &S21.G00.06.001, mais elle	Contrôle lié aux fiches de paramétrage OC (FPOC) - S21.G00.06.001
Messages liés aux Cahier Technique DSN		
M437	Pour un Organisme de Prévoyance (S21.G00.20.001=&S21.G00.20.001/LIBOC) et un paiement non nul (S21.G00.20.005=&S21.G00.20.005), le SIRET payeur (&S21.G00.20.012) ne peut être différent du SIRET de l'établissement déclaré (&S21.G00.06.001 &S21.G00.11.001)	Contrôle CCH-11 de S21.G00.20.012
M439	Cette date prévisionnelle de fin de contrat doit être égale à la date de fin effective du contrat de travail renseignée en S21.G00.62.001 (&S21.G00.62.001)	Contrôle CCH-13 de S21.G00.40.010
M442	Pour un contrat de nature S21.G00.40.007=&S21.G00.40.007 (&L.S21.G00.40.007), en l'absence de dispositif de politique publique (S21.G00.40.008=99), le motif de recours doit être renseigné	Contrôle SIG-11 de S21.G00.40.021

- ❑ Les contrôles liés aux fiches de paramétrage sont documentés dans l'annexe A3, suivis des contrôles DSN.
- ❑ Tous les contrôles DSN du cahier technique sont documentés, mais les contrôles non implémentés sont suivis de la mention « N/A » et non d'un code message.

DSN-FPOC-V03R01 version 1.1.5

3 - Liste des contrôles FPOC et DSN (cahier technique DSN phase 3) et référence des messages DSN-FPOC correspondants

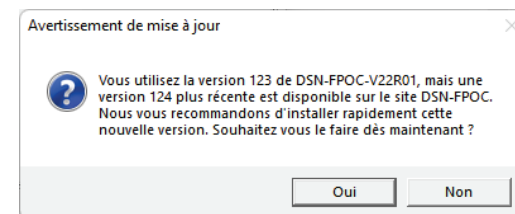
Rubrique	Contrôle FPOC ou DSN	Msg DSN-FPOC
Contrôles liés aux Fiches de Paramétrage OC (FPOC)		
S21.G00.06.001 SIREN S21.G00.11.001 NIC	Contrôle de présence d'une ou de fiches de paramétrage OC applicables à l'entreprise et l'établissement déclaré	F200
		F201
		F202
		F203
		F204
		F205
		F206
S21.G00.15.001 Référence du contrat de Prévoyance S21.G00.15.002 Code organisme de Prévoyance S21.G00.15.003 Code délégataire de gestion	Contrôle de l'adhésion Prévoyance au regard de la ou des fiches de paramétrage OC applicables	F207
		F208
		F209
		F210
		F211
		F212
S21.G00.70.004 Code option retenue par le salarié S21.G00.70.005 Code population de rattachement	Contrôle de l'affiliation Prévoyance au regard de l'adhésion et de la fiche de paramétrage OC applicable	F213
		F214
		F215
		F216
Contrôles liés à la norme DSN (N/A dans le code message = contrôle hors périmètre DSN-FPOC)		
Rubriques adresse	TOUTES les rubriques relatives aux adresses ne peuvent contenir que les caractères figurant dans la liste ci-dessous.	M649
		M647
S10.G00.00 Envoi		
S10.G00.00.001 Nom du logiciel utilisé		
S10.G00.00.002 Nom de l'éditeur		

- ❑ Un outil distinct est proposé pour chaque version de norme :
 - **DSN-FPOC-V22R01 pour le contrôle des déclarations DSN répondant à la norme 2022 (P22V01)**
 - **DSN-FPOC-V23R01 pour le contrôle des déclarations DSN répondant à la norme 2023 (P23V01)**
- ❑ Les outils propres à chaque norme (V22R01, V23R01 ...) peuvent coexister sur le poste de travail de l'utilisateur.
- ❑ Chaque outil fait l'objet de versions successives (DSN-FPOC-V22R01 versions 111, 112, 113 ..., a minima chaque mois pour prendre en compte l'évolution des tables de codes), mais deux versions d'un même outil ne peuvent coexister sur le poste de travail (une nouvelle version écrase automatiquement la précédente).
- ❑ La mise à disposition de ces outils est assurée sur le site <https://dsn-fpoc.fr>

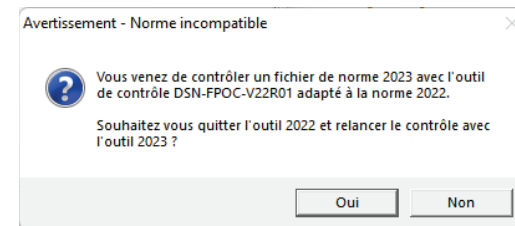
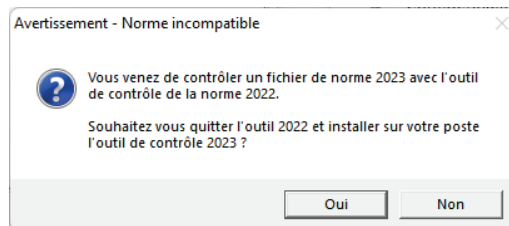
Mise à jour de DSN-FPOC

- ❑ En environnement graphique sous Windows, des facilités de bascule entre versions de norme et de mise à jour DSN-FPOC sont proposées (sous réserve que les appels https effectués par l'outil pour les mises à jour ne soient pas bloquées par un firewall ou proxy sur le site de l'utilisateur).

- Lorsque la version DSN-FPOC en cours d'utilisation est inférieure à la version courante, une mise à jour est proposée comme suit :



- Lorsque l'utilisateur a contrôlé un fichier de norme N avec l'outil de norme N-1, les propositions suivantes peuvent lui être faites (selon que l'outil de norme N est déjà installé ou non sur l'environnement utilisateur) :



- Lorsque l'utilisateur a contrôlé un fichier de norme N-1 avec l'outil de norme N et que l'outil DSN-FPOC de norme N-1 est présent sur l'environnement utilisateur :

